

(Révision 10)

Ca y est : j'ai mon diplôme d'interprète de conférence ! Je fais quoi, maintenant ?

Préambule

Vous avez travaillé bien et longuement, et vous vous en félicitez à juste titre, de ce diplôme d'interprète de conférence ! Moi aussi, je vous en félicite et j'en suis sincèrement heureux pour vous. Cependant, comme ne l'a pas dit au sujet de l'interprétation Winston Churchill: "Ceci n'est pas la fin; ce n'est même pas le début de la fin, mais c'est bel et bien la fin du début"! Vous n'avez pas encore course gagnée, car une nouvelle vie aussi complexe que fascinante vous attend, et les nombreux écueils de cette vie, vous les ignorez peut-être encore. Si vous le voulez, je vous propose donc de naviguer un peu ensemble à travers....

Le but de ce petit aide-mémoire est de vous épargner les divers faux-pas et malheurs qui pourraient venir hypothéquer votre carrière naissante, pour que vous preniez bien votre envol et que vous soyez heureux et épanouis dans cette nouvelle vie d'interprète.

Pour réussir le lancement d'une carrière il n'y a ni formule-miracle ni garanties, raison de plus de vous aider à réduire la part d'aléatoire dans ce processus difficile. Il faut comprendre que la seule qualité de votre interprétation (qui est essentielle, n'est-ce pas, et que j'estime acquise en ce qui vous concerne !) ne suffit pas à la réussite, mais qu'une foule d'autres considérations entrent en ligne de compte.

Je vous propose aussi, si vous possédez ou si vous ambitionnez de posséder une **langue 'B'**, de vous référer à mon mémoire à ce sujet (disponible sur le site www.interpreters.free.fr), qui a pour

Chris Guichot de Fortis
Senior Interpreter, NATO
Interpreter Training Resources

but de faciliter et de guider votre développement professionnel, et d'aider à assurer une adéquation entre ce que vous pouvez offrir et ce que les marchés exigent. Je serais heureux de vous en fournir une copie électronique, en anglais ou français.

Je dois aussi vous expliquer (c'est sans doute superflu, mais on ne sait jamais !) que votre nouveau diplôme peut être assimilé à un permis de conduire; ce dernier vous habilite tout simplement à vous aventurer sur le réseau routier pour entamer l'apprentissage qui, petit à petit et moyennant peut-être l'une ou l'autre éraflure, vous permettra de passer du rang de conducteur-débutant à celui d'automobiliste sûr(e) et chevronné(e). De même, votre diplôme d'interprète de conférence ne fait pas encore de vous un(e) professionnel(le) capable en toutes circonstances de faire autre chose que 'sauver les meubles', et vous allez maintenant commencer à gravir une courbe d'apprentissage plus ou moins raide.

Dans une mesure variable, il existe et il existera toujours un fossé entre le niveau d'interprétation atteint en fin d'études, et celui qui est nécessaire pour pouvoir s'exprimer avec assurance, précision et aisance dans des conditions de travail qui ne ressemblent que très peu à celles que vous avez connues à l'école. Le monde s'anglicise et les conférences internationales en même temps, donc de très nombreux délégués s'expriment dans une deuxième langue qu'ils ne maîtrisent parfois que très imparfaitement – il est donc possible de dire que le travail de l'interprète est plus difficile que jamais, à une époque où peu de décideurs et d'acteurs sur la scène internationale ont le loisir de dialoguer dans leur langue maternelle.

Cela étant dit, ne perdez surtout pas courage, car nous avons tous bâti notre passerelle au-dessus de ce fameux fossé, et tout au long d'une carrière nous continuerons à poursuivre le Saint Graal de la demi-heure parfaite...

Sachez surtout, mes amis, que ce jeu difficile en vaut assurément la chandelle, et que la carrière qui vous attend sera gratifiante, fascinante et remplie de satisfactions autant que de surprises et de défis.

Suivent, donc, quelques observations personnelles, le fruit de 22 années d'interprétation et de 18 années de pédagogie et d'accompagnement des interprètes en herbe, qui pourraient je l'espère vous être utiles à une période de votre vie où vous passez du statut d'étudiant à celui de l'interprète professionnel.

TABLE DES MATIERES

- I) Où souhaitez-vous habiter ? (aller là où vous êtes exceptionnel(le)..)**
- II) Postuler à un poste de 'lecteur' (dans une école d'interprètes) ou de stagiaire dans un consulat ou une ambassade à l'étranger ?**
- III) Si vous devez travailler pour vivre, surtout continuer à vous entraîner - 'use it or lose it !'**
- IV) Acquérir ou parfaire, très vite, les compétences spécifiques, professionnelles et techniques, qui risquent de vous manquer encore !**
- V) Disposer d'un 'USP'!**
- VI) Votre arsenal professionnel – équipements et matériel**
- VII) Comprendre les réalités du marché et de la concurrence**
- VIII) Interprète freelance ou permanent ?**
- IX) Les démarches administratives du freelance**
- X) Les tarifs et honoraires**
- XI) Comportement et déontologie professionnels**
- XII) La tenue vestimentaire**
- XIII) Vous adresser aux agences et/ou aux secrétariats**
- XIV) Les bénévoles : travailler pour les ONG ?**
- XV) Contacter tout ce qui est 'bilatéral', en fonction de votre combinaison**
- XVI) Les tests d'accréditation au sein des grandes institutions**
- XVII) Pré-candidature AIIC**
- XVIII) La liste des grands employeurs internationaux dans l'annuaire de l'AIIC**
- XIX) Sans avoir décroché mon diplôme, puis-je espérer travailler comme interprète de conférence?**
- XX) Etudier aussi les débouchés dans les milieux (hors-conférences) du 'public service interpreting' et des marchés commerciaux/d'entreprises**
- XXI) Liens utiles pour vos entraînements**

Annexe : contrat-type proposé par l'AIIC

I) Où souhaitez-vous habiter ? (aller là où vous êtes exceptionnel(le)..)

Pour construire votre carrière, la première question à vous poser est celle de savoir où vous souhaitez habiter. Il se peut que des raisons familiales ou affectives vous indiquent l'un ou l'autre pays ou ville, auquel cas les choses seront claires. Sinon, si vous êtes prêt(e) à aller là où le travail vous attend, réfléchissez bien consciencieusement à votre combinaison linguistique et agissez en conséquence.

Abstraction faite de toute autre considération, les villes où le marché de l'interprétation de conférence est le plus conséquent (plus ou moins par ordre descendant) sont : Bruxelles, Paris, Genève, New York, Rome, Berlin, Montréal, Washington, Vienne, Strasbourg, Ottawa, Madrid, Barcelone, Londres. Il ne faut pas oublier que sur certains de ces marchés, une bonne partie de la demande de travail est du chef des entités officielles, qui exigeront que vous soyez d'une certaine nationalité avant de vous employer. En résumé, chaque marché a ses spécificités, ses avantages et ses inconvénients, ses habitudes....

Maintenant, il convient de penser à vos langues de travail, vos préférences personnelles, votre situation financière et une foule d'autres considérations qui risquent d'influencer votre choix de ville de résidence. Ne pas oublier, sous ce chapitre, la possibilité de résider dans un endroit, et de travailler et être domicilié dans un autre. Des exemples : habiter Londres et travailler sur Paris ou Bruxelles ; habiter le sud de la France et travailler à Paris. Dans ces cas, vous devriez évidemment supporter vous-même les frais du voyage qui vous amène jusqu'à votre ville-domicile. Sachez que vous n'êtes nullement dans l'obligation de posséder une résidence effective dans cette dernière, mais simplement de la déclarer comme base professionnelle.

Ceci peut impliquer que seuls des contrats d'au moins deux ou trois jours d'affilée risquent d'être financièrement rentables, mais pendant les premières années de la carrière il est conseillé d'accepter même des contrats d'un jour, tout en sachant que votre rémunération ne fera que couvrir vos frais de voyage; c'est ainsi que vous arriverez à vous faire connaître de vos clients, et à les fidéliser par la qualité de votre travail et de votre comportement. Pensez que nombreux sont les interprètes qui se déclarent 'local' dans toutes les villes où ils réussissent à trouver du travail, et qu'un tel comportement déloyal est très mal vu par la profession! Si la dimension morale ne vous donne pas à réfléchir, soyez conscient du fait que 'tout finit par se savoir'...

Une considération utile pour l'interprète débutant est d'envisager de s'installer à un endroit où sa langue maternelle en fait une exception, et donc le plus souvent de s'expatrier. Il se peut également que vous décidiez de rajouter une langue ou d'en parfaire une autre, auquel cas vous voudrez assurément vivre pendant un certain temps dans l'un des pays où cette langue est véhiculaire.

II) Postuler à un poste de 'lecteur' (dans une école d'interprètes) à l'étranger ?

Pour ceux qui voudraient parfaire leur maîtrise d'une langue de travail, souvent pour en faire une langue 'B', ou qui souhaiteraient s'expatrier pour des raisons personnelles, il existe pour beaucoup une excellente solution.

Il s'agit de proposer ses services comme lecteur/lectrice dans une école d'interprètes du pays choisi ; ces écoles ont chaque année besoin de personnes possédant en langue maternelle les différentes langues de travail offertes par leurs étudiants, pour assurer des cours de langues, agir comme délégués lors de conférences simulées, lire les discours d'examens etc. etc. En tant qu'interprète diplômé(e) votre offre sera encore plus alléchante pour ces écoles, car vous connaîtrez le milieu ciblé, avec ses exigences et ses spécificités.

En contrepartie, il est possible de demander soit une modeste rémunération, soit un échange de bons procédés qui implique l'accès aux installations et aux archives, la présence aux cours et un logement d'étudiant. Tout ceci est à négocier au cas par cas et en fonction de la demande et de ce que vous pouvez offrir.

Il s'agit d'une excellente opération, puisqu'elle permet de baigner dans un registre de langue étrangère spécialisé de haut niveau et de se faire des contacts parmi de nombreux interprètes (professeurs-visiteurs dans ces écoles). Notez que la plupart des écoles ont déjà mis en place des arrangements avec certaines écoles d'interprètes étrangères, mais les besoins varient et en tant que diplômé(e) vous avez une carte supplémentaire à jouer.

Vous trouverez des listes d'écoles d'interprétation, par pays, sur le site web de l'AIIIC (www.aiic.net), bien que ces listes soient loin d'être exhaustives, car elles ne reprennent que certaines écoles ayant répondu au questionnaire de l'AIIIC. Pour les détails des écoles du Royaume-Uni, adressez-vous à moi, et je vous ferai parvenir la liste complète.

Une autre option est de décrocher, par exemple, un petit poste comme professeur de langue (française) dans une des nombreuses écoles de langues qui gravitent autour des universités britanniques de renommée, ensuite d'employer les sous ainsi engrangés pour s'inscrire en bonne et due forme comme étudiant(e) (pendant un ou plusieurs trimestres ou semestres) au sein d'une école d'interprètes dans cette même ville.

Une excellente idée peut également consister à solliciter un stage (disons de six mois) auprès de l'une des ambassades ou l'un des consulats de votre pays d'origine, à l'étranger. Il s'agit d'une démarche très positive dans la mesure où vous auriez ainsi l'occasion de côtoyer ceux et celles qui travaillent dans le domaine de la géopolitique et qui manient un vocabulaire et un registre très utiles à l'interprète que vous êtes récemment devenu(e). En même temps, ce genre de chose embellit un curriculum vitae...

III) Si vous devez travailler pour vivre, surtout continuez à vous entraîner - 'use it or lose it !'

Je conçois parfaitement que tous n'ont pas le loisir (ni les reins financiers assez solides !) de consacrer des années de temps, à la sortie de l'école d'interprètes, à la recherche du travail et à la construction d'une carrière d'interprète. La plupart des personnes doivent travailler pour manger, et beaucoup profitent de leur qualification de traducteur pour joindre les deux bouts tout en essayant de prospecter ailleurs pour gagner leur pain comme interprète.

A ce stade de votre carrière, vous pouvez envisager de travailler comme interprète dans des contextes 'para-conférenciers' – les services sociaux, les commissariats de police, les services d'immigration, les prisons etc. Il s'agit de ce qui s'appelle 'public service interpreting' (PSI) ou bien 'community interpreting', et ses exigences professionnelles et intellectuelles sont d'habitude moindres, même si les enjeux pour vos clients sont de la toute première importance. C'est une réalité paradoxale, car c'est justement dans un tel contexte que le rôle de l'interprète prend tout son sens, et c'est ici qu'il peut vraiment s'agir de questions de vie ou de mort, ou tout au moins de liberté ou d'incarcération. Il n'est donc aucunement question de travailler avec moins de sérieux ni de compétence au service de ceux qui ont besoin de vous. Pour accéder à de telles missions, il suffit souvent de postuler auprès des structures citées, de passer un test rapide et sommaire et de signer les formulaires ad hoc ! Ce manque de rigueur à la sélection est regrettable, mais jouera assurément en votre faveur. A noter que ce travail est habituellement plutôt mal rémunéré....

Ma longue expérience du suivi des jeunes interprètes me pousse maintenant à vous faire part d'une mise en garde : au début de la carrière et en attendant que vos compétences spécialisées soient véritablement et solidement assises, chaque journée sans entraînement représente une légère régression de ces compétences. Il se peut que vous deviez travailler immédiatement, afin de pouvoir manger ! Si c'est votre cas, et que vous acceptez un travail qui n'est en rien lié à l'interprétation, sachez qu'il vous sera extrêmement difficile (mais pas carrément impossible, pour peu que votre volonté et votre résistance physique tiennent le coup) de travailler régulièrement tout en gardant à jour vos capacités d'interprète fraîchement acquises.

Il faut tenir présent à l'esprit le fait que, pour l'interprète débutant, les compétences techniques en consécutive et en simultanée ne sont pas encore bien enracinées, et ne sauraient survivre sans un effort d'entretien soutenu. Dans ce domaine, votre salut passera par la mise en place d'un plan de formation et d'entraînement, jour après jour et semaine après semaine. Ceci vous permettra d'être à la hauteur du défi lors de votre premier contrat d'interprétation (à condition, bien entendu, d'avoir décroché un travail qui vous permet de vous libérer au besoin..), et d'éviter par manque de rodage une prestation qui saborde votre carrière naissante. J'ai rédigé un petit guide pour vous aider dans la confection d'un tel plan(ning) de formation, et je serais ravi de vous l'envoyer si vous m'en

faites la demande.

L'auteur et chef américain Tony Bourdain dit ceci des chefs de cuisine nouvellement qualifiés: « Dès que vous quittez l'école, diplôme en poche – à moins d'avoir un papa plein de sous ou de disposer d'économies considérables – vous êtes déjà le dos au mur. Il ne sera que rarement possible de passer deux ans à sillonner l'Europe ou la ville de New York en vous asseyant aux pieds des grands maîtres. Vous avez un besoin pressant de gagner de l'argent ! Si c'est bien ce besoin qui prime, et que vous devez travailler immédiatement pour le premier employeur qui vous prend – une fois que vous vous lancez dans une carrière dictée par ce besoin de liquidité – quitter le manège en mouvement va relever de la gageure ».

Ainsi, si vous vous dites que ce travail en intérim de secrétaire ou de barman, vous l'abandonnez dès que les premiers contrats d'interprétation arriveront, vous vous bercez peut-être d'illusions. Si vous ne maintenez pas à flot votre savoir-faire si durement acquis, je garantis que vous le perdrez ! Du coup, vous arriverez sur les lieux de votre première conférence et vous ferez un travail médiocre, car vous n'êtes pas encore à un stade où les réflexes sont définitivement acquis, ainsi votre réputation sera faite rapidement et votre carrière mourra dans l'œuf.

Je serais vraiment désolé si cela devait vous arriver comme c'est arrivé à tant et tant d'autres au fil des ans, avec le cortège d'émotions et de rêves brisés que cela suppose. Pour éviter ce triste cas de figure, entraînez-vous régulièrement en traduction à vue ou à partir de fichiers MP3 avec un iPod ou un Walkman, et en vous enregistrant. Tentez de constituer un petit groupe de débutants qui travailleraient régulièrement ensemble, car il faut absolument un retour d'expérience objectif d'autrui (et de préférence de la part de collègues chevronnés qui connaissent parfaitement les exigences des marchés et de la profession), sans parler du fait qu'on a plus de courage à plusieurs ! Après tout cela, ne vous en faites pas car avec l'expérience on arrive à un stade où tout temps de loisir n'est plus synonyme de déchéance professionnelle, et on peut même commencer à vivre tout en étant interprète !

Notre estimée collègue Federica Mamini a eu l'énergie et la clairvoyance de mettre sur pied, à Bruxelles, un précieux groupe d'entraînement pour jeunes interprètes, et elle vous fait ici généreusement part de son expérience, alors inspirez-vous-en et n'attendez pas pour en faire autant là où vous serez !:

Interpreters in Brussels Practice Group is a practice group for professional interpreters or recent graduates based in Brussels, aimed at honing both simultaneous and consecutive interpreting techniques through group practice and mutual feedback. It relies upon the commitment of each participant who has the opportunity to practise both techniques and in return gives speeches in their mother tongue. Moreover, each participant receives and gives peer feedback on the interpreting performance. Being a voluntary group, everyone plays a key role and can provide suggestions in order to meet specific needs and participate actively.

Chris Guichot de Fortis
Senior Interpreter, NATO
Interpreter Training Resources

The idea behind the group took shape when I first moved to Brussels and I was looking for fellow colleagues to practise simultaneous and consecutive skills over the year. Thanks to the great response from professionals and the invaluable support of some EU accredited conference interpreters, I decided to further develop the idea and set up the group.

The Hogeschool Universiteit Brussel (HUB: it.ly/1bYtbvu) provides the interpreting lab, fully equipped with standard interpreting booths and TELEVIC units with virtual recorder VACS and MP3. Colette Storms is the Head of the interpreting department at HUB.

The group meets twice a month: the second and fourth Wednesday of each month, from 6 p.m. to 9 p.m. The groups are organised according to the number of participants and their language combination, thus guaranteeing everyone to practise both simultaneous and consecutive skills.

We usually prepare eight speeches per session covering at least four languages, i.e. four speeches 12-15 minutes long for simultaneous practise and four speeches 8-10 minutes long for consecutive. When we don't have a native speaker, we use online videos or online speech repositories.

We record all our speeches and upload them on Interpreters in Brussels Practice Group Youtube channel (bit.ly/18DSM6Q) and Speechpool (www.speechpool.net), an online learning tool developed by Sophie Llewellyn Smith, an AIIC member.

We also have a Facebook page where we share any information and/or questions relevant to our profession: on.fb.me/1bH30b3

The content of the practice session depends on the participants themselves and varies according to their needs and objectives. Participants can request to work on a specific topic or terminology and practise their return. Moreover, senior interpreters working for international institutions or on the private market often participate in our sessions by giving speeches and providing targeted feedback.

The composition of the group is varied but always proficient and high-quality, ranging from EU ACI interpreters, international organisation staff interpreters, freelancers and recent graduates. For more information please contact: federica.mamini@gmail.com

J'avais évoqué les agences d'intérim, et il s'agit effectivement d'une bonne solution pour le jeune interprète qui doit manger et payer son loyer, car on peut rester disponible et réagir rapidement lorsque les offres de travail affluent. Il en va de même des contrats de traduction, que l'on peut souvent reprendre et délaisser au gré des offres d'interprétation.

Enfin, n'oubliez pas de bien vous nourrir et vous hydrater au travail, et de dormir les heures qu'il vous faut – je vous assure que pendant les premiers mois, vous ne ferez qu'interpréter et dormir.....

IV) Acquérir, très vite, les compétences spécifiques, professionnelles et techniques, qui risquent de vous manquer encore !

Vous avez ce diplôme longtemps convoité, vous êtes désormais interprète qualifié, vous avez un permis de conduire qui vous donne l'occasion de vous aventurer légitimement sur les routes de la profession, en évitant je l'espère des accidents trop brutaux !

Cependant, dans une plus ou moins grande mesure en fonction de la qualité et de l'orientation de l'école que vous avez fréquentée, il manque encore indéniablement pas mal de cordes à votre arc professionnel.

Le début de votre carrière est un moment bien choisi – car pour l'instant vous avez encore un peu de temps en attendant l'envol de votre carrière – pour combler les éventuelles lacunes les plus criantes dans votre formation, afin de vous présenter en parfait état de marche lors de vos premiers contrats si décisifs.

Les compétences que je vais évoquer sont à vrai dire prises pour acquises par les interprètes professionnels aguerris que vous allez à présent côtoyer, et vous allez devoir (toutes proportions gardées) en maîtriser la plupart pour travailler dans les cabines du monde. Pour chacune des rubriques 'compétences', je dispose de textes et/ou de diaporamas concernant chacune, et je me ferais un plaisir de vous les communiquer sur demande. Vous trouverez pas mal de ces ressources (ainsi que d'autres tout aussi utiles) sur l'excellent site www.interpretersfree.fr, destiné aux jeunes interprètes.

Suivent quelques pistes concernant les faiblesses professionnelles les plus fréquemment rencontrées chez les jeunes interprètes débutants; si tout ne vous concerne pas je vous prie de bien vouloir excuser ma présomption, mais je cherche encore une fois à vous donner les armes qu'il vous faut (et dont certaines vous manquent certainement pour l'instant) pour faire une entrée fracassante sur le marché de l'interprétation ! :-

a) *Comment aider son collègue, et intégrer l'aide fournie par celui-ci*

Il s'agit ici d'une compétence tout à fait basique pour les interprètes, mais peu d'écoles ne l'enseignent, et très peu donnent à leurs étudiants l'occasion de travailler régulièrement à deux ou à trois en cabine, pour apprendre la mise en application de ces compétences en situation réelle, même quand elles sont inculquées de manière théorique.

Il faut d'abord savoir comment offrir de l'aide – comment noter, différencier les corrections essentielles et celles qui sont facultatives, savoir comment présenter l'aide, être constructif et penser toujours à la réussite de l'équipe entière, en sachant que l'on coule ou que l'on surnage ensemble !

Ensuite – et croyez-moi que ceci ne va pas du tout sans dire ! – il convient d'apprendre à **accepter et à assimiler** l'aide des collègues et d'intégrer à son interprétation en temps réel, en sachant là aussi distinguer entre les tuyaux et corrections essentiels et ceux qui ne sont que souhaitables.

Le hic, c'est que pour le débutant toute élément se rajoutant à la simple écoute du discours interprété est avant tout une distraction, et le partage de la concentration qui s'impose pour travailler en équipe est souvent la goutte d'eau qui fait déborder la vase du pauvre néophyte déjà fortement sollicité. Paradoxalement, le jeune interprète dépassé est celui qui a le plus besoin d'aide, mais le moins capable d'assimiler cette aide ! Il s'agit d'une lacune souvent négligée, mais d'une compétence non-négociable pour l'interprète professionnel.

Le salut dans ce domaine? S'entraîner à donner et à prendre l'aide, en travaillant en binôme avec un(e) collègue de confiance, et à scinder sa concentration de manière à le permettre. Se mettre aussi d'accord, avant l'entame de la réunion, sur les besoins et les préférences en la matière de chaque interprète

Voici quelques tuyaux pour donner l'aide au collègue qui a la parole :

- Noter systématiquement les chiffres, les noms et les titres
- Bien placer son bloc-notes
- Ecrire en majuscules
- Barrer au fur et à mesure les notes caduques
- Plancher rapidement sur les traductions de néologismes, et les proposer au collègue qui est à l'œuvre
- Aider le collègue à déchiffrer une langue source souvent débitée avec un fort accent étranger et en battant en brèche syntaxe et grammaire
- Aider son collègue à se retrouver dans un texte lu par l'orateur, notamment lorsque celui-ci élague ou butine dans son texte
- Assurer l'interaction qui convient avec tous les protagonistes de la réunion

b) ***Comment passer et prendre la parole en cabine***

Voici vraiment une composante incontournable de la prestation en équipe, qui coule de source pour les interprètes expérimentés mais qui est très souvent mal maîtrisée par leurs jeunes collègues ! En effet, cette compétence est non-négociable pour qui se présente comme interprète professionnel, et il y a maintes façons de faire et de nombreux paramètres à intégrer. Pour faire court, la réussite passe ici, après s'être mis d'accord sur les créneaux à interpréter et l'horloge 'qui fait foi', par une bonne communication à l'intérieur de l'équipe avant l'entame de la réunion, par le contact oculaire et une gestuelle

simple pendant l'interprétation, par la souplesse et par une écoute assidue. Il va sans dire (mais je le dirai quand-même !) que le client de doit remarquer que le changement de voix, lorsque il y a passage de témoin en cabine

c) ***L'interprétation simultanée avec texte***

Cette technique est d'une importance suprême, notamment lorsque l'on interprète au sein d'une organisation internationale ou autre structure grande et formelle où les exposés écrits sont légion et où la vitesse prime. L'acquisition de cette compétence ne se fait que moyennant de nombreuses heures d'entraînement, et elle ne peut s'improviser.

Ici, qui peut le plus peut le moins – une fois la technique acquise et bétonnée, l'interprète dispose de l'option de travailler ou non à partir du texte écrit, et peut varier sa stratégie en fonction des besoins du moment.

Etant donné que de nombreuses écoles d'interprétation n'enseignent pas du tout cette technique mais qu'elle est l'un des fondements même de l'interprétation de conférence, cette lacune (si elle existe chez vous) est à combler au plus vite. En outre, tant qu'elle n'est pas acquise et qu'elle ne coule pas de source, la technique spécifique de la gestion et l'exploitation en cabine du texte d'une intervention, constitue une entrave à la bonne interprétation plutôt qu'une aubaine pour qui cherche à bien travailler.

Au début de la carrière, l'une des grandes difficultés rencontrées est celui de pouvoir assurer ce qui peut souvent ressembler à une 'traduction à vue avec orateur', tout en gérant les deux grands fléaux que sont les digressions et la vitesse. Ici encore, rien de tel que des heures d'entraînement ! Une bonne technique d'apprentissage est de se munir d'un enregistrement (de préférence en vidéo) de discours et du texte ou de la transcription de celui-ci. Ensuite, on s'entraîne à interpréter sur base du texte, tout en passant l'enregistrement (à faible volume) en toile de fond, pour se donner une notion de la vitesse à laquelle il convient de travailler. Ensuite, rebelote mais avec le discours à volume normal, pour commencer à parfaire sa gestion de la concentration et de l'écoute partagées. Attention, très peu y arrivent du premier coup mais, comme c'est si souvent le cas dans l'apprentissage de notre profession, persistez et vous finirez par signer...

Si vous souhaitez davantage de précisions sur les techniques à adopter pour acquérir cette compétence, je dispose d'un diaporama circonstancié que je serais ravi de vous communiquer le cas échéant.

d) ***La gestion de la vitesse***

La technique décrite au paragraphe c) dessus va vous aider à gérer les orateurs rapides, qui malheureusement deviennent légion dans un monde de la communication où le temps, c'est l'argent!

Pour maîtriser le phénomène de l'orateur rapide (et qui très souvent lit un texte) il faut bien entendu des heures d'entraînement, mais il faut aussi apprendre à élaguer intelligemment et à choisir les éléments du discours à privilégier. Pendant les premières années du métier l'on ne peut que rarement tout faire et tout interpréter, alors apprendre à 'prioriser' est essentiel – 'préserver et jeter' ne peut légitimement se faire sans réflexion, car quoi qu'il advienne l'interprète doit préserver l'essentiel d'un discours. Apprendre donc à gérer son incompétence dans ce sens est encore une compétence qui s'acquiert et ne doit s'improviser..

e) ***La tenue en longueur (30 minutes..)***

La prestation de 30 minutes est devenue la norme dans notre profession, mais il est possible d'obtenir son diplôme d'interprète sans jamais avoir travaillé toute une demie heure durant. Dans un monde idéal, la qualité de notre prestation doit être adéquate du début à la fin des 30 minutes, alors s'entraîner de temps à autre à tenir disons 40 minutes peut être salutaire. Il est utile de préciser ici que les études commanditées par l'AIIIC montre une augmentation plutôt rapide des erreurs d'interprétation (perçues ou non par l'interprète) après environ 35 minutes de travail en cabine...

f) ***Le mode 'retour à la maison' et la gestion de soi***

Cette stratégie vous sera d'une énorme soutien lorsque vous l'aurez maîtrisée, et il est légitime de dire qu'elle doit faire partie de l'arsenal de tout interprète qui se respecte et qui respecte sa clientèle !

Il s'agit de définir et d'appliquer le cas échéant un mode d'interprétation qui sollicite moins intensément le cerveau de l'interprète, et qui lui permet de tenir le coup et d'assurer un travail professionnel (au pire, le 'minimum syndical') en cas de prestation prolongée ou plus ardue que prévu : collègue malade ou empêché, mauvaise communication à l'intérieur de l'équipe, interprète malade ou ayant mal dormi, orateur très rapide, exposé très technique, accent incompréhensible, piètre son lors p.e. d'une viséo-conférence, impossibilité de préparer la réunion ou la prestation, absence du texte lu etc. etc.

Les principales caractéristiques d'un mode 'retour à la maison' peuvent être les suivantes :

- desserrer sa cravate
- aérer un maximum la cabine
- réduire son volume (et ainsi le volume entrant) vocal
- s'asseoir plus confortablement
- interpréter en 'bullet points' (comme si on traduisait des tirets discrets et sommaires d'une planche Powerpoint)
- employer des formules succinctes et d'une syntaxe plus dépouillée
- utiliser l'emphase et l'émotion pour remplacer des paroles qualificatives
- préférer des mots simples aux formules alambiquées
- accepter le cas échéant de laisser tomber les redondances et les fioritures....

g) *La concentration – totale et immédiate*

J'ai très souvent constaté que les jeunes interprètes ont le plus grand mal à atteindre leur rythme de croisière, ou plutôt un niveau valable de qualité dans la prestation, dès la première seconde d'une intervention et, a fortiori, d'une journée ou d'une réunion. Or, dans un contexte de réunion typique, une bonne proportion des clients éventuels vont évaluer dans les premières secondes ou minutes la qualité de l'interprétation, et il est possible qu'une entrée en matière chancelante ou lacunaire vous 'perde' votre client d'entrée de jeu – ceux qui 's'en vont' ainsi ne reviennent pas toujours....

Ici encore, c'est une question de concentration, et cette concentration s'apprend, se crée, s'entraîne ! Passez du temps à vous exercer à rentrer immédiatement dans le sujet et dans le discours, sans vous accorder ces deux minutes de mise en jambes qui sont souvent tolérées à l'école d'interprètes, mais de plus en plus rarement dans les conférences internationales où le temps c'est l'argent ! Cette faculté de concentration immédiate et totale se travaille donc, et j'aime la décrire comme l'action qui consiste à ouvrir et fermer un interrupteur électrique.

Cette concentration instantanée s'impose encore davantage en cabine anglaise (ou en toute cabine qui ne travaille qu'épisodiquement), où les interventions à interpréter sont souvent très courtes, interviennent après de longues périodes d'inactivité pour l'interprète, et sont écoutées de près par la quasi-totalité des délégués en salle. Un phénomène analogue est souvent de mise lors des sommets de chefs d'état et de gouvernement ou d'autres réunions de haut niveau (qui ne sont pas forcément difficiles en soi, mais de par leurs enjeux), où chaque intervention est succincte et où chaque mot a été pesé maintes fois au préalable....

h) ***La gestion (physique et mentale) des distractions***

J'ai remarqué à répétition que les interprètes débutants, lorsqu'ils travaillent en cabine, ont tendance à se laisser très vite déconcentrer par les aléas typiques de toute réunion formelle. Je pense à la venue en cabine des secrétaires et procès-verbalistes, des ingénieurs du son, des collègues des autres cabines, des huissiers de salle, des assistants des délégués en salle (qui viennent voir où en est la réunion et qui est là !) pour n'en nommer que quelques-uns !

Alors, sachez qu'il n'y a qu'une consigne dans ce domaine - tant qu'un orateur parle en salle et que personne ne vous a officiellement relevé, vous n'interrompez votre interprétation que pour les secousses telluriques, les incendies ou le décès inopiné de votre collègue en cabine !

En outre, lorsqu'une personne autre que votre collègue entre dans la cabine, ne vous retournez pas à 180° du micro en lui disant poliment « Bonjour! », car vous êtes payé(e) pour interpréter. Ici, votre politesse et votre gentillesse vous honorent, mais vous feriez mieux de confier à votre collègue qui ne travaille pas, la responsabilité de gérer silencieusement les irrptions inopinées en cabine de personnes étrangères au service.

N'oubliez pas que les éléments qui viennent perturber votre prestation et votre concentration sont plutôt nombreux dans le contexte d'une réunion de haut niveau, mais que votre faculté de concentration doit y rester imperméable...

i) ***La terminologie des conférences***

Il y a une logique implacable qui veut que, en tant qu'interprète de conférence, vous serez appelé(e) à travailler lors de conférences internationales! Or, partout dans le monde ces conférences s'organisent selon des règles et des structures plus ou moins normalisées; au minimum on peut dire que – mutatis mutandis – toutes les conférences du monde s'articulent autour d'un ensemble de modalités spécifiques mais similaires.

Dans un tel contexte, le vocabulaire et la terminologie employés sont très spécifiques mais encore une fois plus ou moins constants. Le premier problème est que ces termes ne peuvent être improvisés mais doivent être connus de l'interprète, et ce dans toutes ses langues de travail.

Le deuxième problème est que très peu d'écoles d'interprétation n'enseignent la terminologie, les pratiques, les structures et les protocoles des grandes réunions formelles pour lesquelles vous serez très souvent embauché(e).

Ces connaissances indispensables peuvent (entre autres) s'acquérir en pratiquant des cabines muettes au sein des grandes Organisations Internationales et en mettant à profit les divers glossaires et dictionnaires techniques, propres au vocabulaire des réunions. Ces derniers ouvrages sont plutôt rares et sont le plus souvent le fruit d'initiatives privées ou sont spécifiques à l'une ou l'autre organisation. Il existe un dictionnaire intitulé 'Conference Terminology' dans la gamme de la maison d'édition néerlandaise Elsevier, mais malheureusement ce volume un peu vieillissant n'est plus facilement disponible.

Cependant, la plupart des interprètes de conférence en activité possèdent des glossaires de ce genre, et il suffit souvent de formuler une demande polie pour en recevoir une copie.

V) Disposer d'un USP!

Comme dans la plupart des domaines, vous arriverez à sortir un peu du lot si vous pouvez vous doter (ou si vous possédez déjà!) un USP, ou 'Unique Selling Proposition'. Il faut avouer que les écoles d'interprètes produisent de plus en plus de diplômés, de qualité variable tout comme les écoles elles-mêmes. La demande, quant à elle reste solide, mais seulement pour ceux qui apportent une plus-value, de par leur savoir-faire à toute épreuve ou le fait de posséder une compétence spécifique, rare et recherchée. Il peut s'agir d'une langue rarissime, d'une langue 'B' moyennement rare mais que l'on trouve rarement en combinaison avec votre langue 'A', d'un bagage d'ingénieur, de comptable, de juriste ou de médecin etc., etc.

A noter qu'il serait fatal de prétendre à une telle compétence si elle n'est que superficielle (par exemple, interpréter dans les domaines du droit, de la médecine ou de la marine relève de la gageure pour l'interprète généraliste), et que la maîtrise d'une langue peu parlée n'est avantageuse que sur certains marchés et à certains moments !

Je clôture cette section en vous rappelant que, pour l'interprète de conférence du 21^{ème} siècle, il est quasi obligatoire de posséder l'anglais dans sa combinaison, et ce à un excellent niveau ; offrir cette langue en langue 'B' est une encore meilleure carte à jouer.

VI) Votre arsenal professionnel: CV, cartes de visite, portable, smartphone, passeport, email durable....

A présent que vous êtes interprète de conférence attiré(e), vous aurez besoin d'un petit arsenal d'équipements pour vous permettre à tout moment de déployer l'ensemble de vos talents !

Il peut vous sembler qu'il s'agit d'une évidence, mais je vais enfoncer le clou : lorsque votre carrière décollera, vous serez régulièrement appelé(e) à travailler dans des pays très divers, souvent avec peu de préavis. Il vous faudra donc, n'est-ce pas, vous munir d'un passeport valable, vous permettant de voyager en dehors de l'espace Schengen ! Ce passeport, vous devrez aussi guetter sa date de péremption et le renouveler en temps voulu, quitte à jongler vos départs et vos contrats en fonction des modalités administratives de ce renouvellement. Cette remarque vous paraît sans doute superflue, mais j'ai connu trois jeunes interprètes dont la carrière a été fortement freinée, pour ne pas dire brisée, par leur absence à l'ouverture de la conférence à laquelle ils avaient été conviés. Pourquoi ? - ils se sont trouvés, chacun à son tour, bloqués à l'aéroport de Bruxelles, en apprenant que la seule carte d'identité n'était pas suffisante pour voyager vers ces lointains pays ! Vous comprendrez aisément la réaction des organisateurs et des collègues à ce manque de prévoyance, et la rapidité avec laquelle la nouvelle s'est répandue, au grand détriment de la vie professionnelle des intéressés....

On peut commencer par l'élaboration d'un curriculum vitae aussi professionnel et impressionnant que possible – il est utile de confectionner une version courte (sur une page d'A4) pour les employeurs pressés, éventuellement assortie d'une annexe qui expose votre expérience professionnelle. Par la suite, avec l'évolution de votre carrière, vous pourrez même envisager de constituer plusieurs annexes de ce type, plus ciblées et dont on peut communiquer la plus appropriée uniquement. Il convient de rendre votre cv 'exceptionnel' afin d'attirer l'œil fatigué ou distrait, et à cette fin un logo, une touche de couleur et/ou une petite photo peuvent aider.

Pensez aussi à la lettre de motivation qui accompagnera votre curriculum : si, de nos jours, elle ne sera sans doute plus manuscrite, veillez à l'orthographe! Les linguistes que vous êtes ne peuvent se permettre de laisser-aller sur ce terrain. De même, si vous envisagez de temps en temps d'envoyer un petit courriel ou une feuille en télécopie à vos clients pour vous rappeler à leur bon souvenir (technique qui fonctionne plutôt bien juste après les fêtes de fin d'année, après l'été ou avant une réunion on Présidence de l'UE), il faut à tout prix éviter les fautes d'orthographe, sous peine de voir votre envoi classé 'à la verticale'.

Ensuite, votre carte de visite, où vous vous contenterez de mentionner : nom, prénom, la mention 'interprète de conférence' avec entre parenthèses l'école où votre diplôme fut décerné, vos langues (avec d'éventuelles flèches pour indiquer les combinaisons linguistiques que vous offrez) et un téléphone et/ou email qui ne risque pas de changer !

S'abstenir de marquer 'traducteur', car collègues et employeurs souscrivent à la philosophie du « qui trop embrasse mal étreint » ; si vous souhaitez également offrir vos services comme traducteur, faire faire des cartes séparées. Ici encore, écrivez-vous à rajouter une touche 'spéciale', par le dessin, le pliage, un logo, des couleurs etc.

Ceci étant dit, si vous optez (et on n'a pas toujours le choix..) pour une carrière de freelance en marché privé, pour un statut d'indépendant ou de 'chef de PME', vous rencontrerez parfois des clients à la recherche d'un 'package deal' – on vous confiera l'interprétation des réunions, ainsi que les traductions des ordres du jour, comptes-rendus, actes et documents divers. Etre en mesure d'assurer l'ensemble est une opération gagnante pour les deux parties. Dans ces cas de figure, employer donc la carte de visite polyvalente.

Il faut noter que les avis divergent quant à l'éventuelle synergie entre ces deux professions sœurs de la traduction et de l'interprétation ; d'aucuns affirment que le fait de traduire a un effet positif sur leur compétences en interprétation, d'autres l'inverse...

Il va sans dire que vous disposez d'un smartphone, et un appareil de type 'Blackberry' est un plus certain, étant donné que vous devrez réagir très rapidement aux offres de travail. En effet, dans un premier temps et avant de 'fidéliser' des clients, le jeune interprète doit s'évertuer à ne refuser aucun contrat de travail (du moment qu'il peut réaliser la prestation demandée à un niveau de qualité acceptable), et comprendre qu'un contrat peut lui filer entre les doigts pour une question de minutes, car un employeur ou recruteur en mal d'interprètes n'attend guère. Pire encore, soyez conscients qu'en début de carrière vous n'êtes encore qu'un numéro, un nom sur une liste, avant d'être connu(e) pour l'interprète brillant que vous êtes déjà ou que vous vous escrimerez à devenir. La technique des agences recruteuses est aujourd'hui d'embaucher par texto/SMS ou par courriel, et c'est à celui qui réagira en premier !

Quant à votre adresse email, tentez d'en avoir une qui n'est pas fournie gracieusement, car celles-ci crient 'étudiant' dans l'oreille de votre interlocuteur. Vérifiez aussi que votre adresse ne soit susceptible d'aucun double-entendre (si, si, cela arrive) sexuel ni humoristique ! Veillez aussi à ce que cette adresse ne soit pas susceptible de modification, et que votre boîte à messages ait une grande capacité (pour l'envoi par votre employeur de dossiers ou d'images parfois volumineux).

A présent, penchez-vous sur la question des écouteurs : il est très dommage de constater que même des collègues chevronnés se contentent souvent des écouteurs à la qualité et à l'hygiène plus que douteuses, fournis par l'installateur (inconnu) de l'équipement d'interprétation. Vous êtes les olympiens de la langue, alors pensez que Roger Federer ne risque pas d'arriver à Flushing Meadows ou à Roland Garros et demander que les organisateurs lui prêtent une raquette de seconde main qui aurait été laissée au vestiaire – n'en faites pas autant, s'il vous plaît ! Tout comme la meilleure voiture de course du monde doit passer toute sa puissance au sol par quatre pneus d'une surface équivalente à quelques dizaines de centimètres carrés, vos années de travail et vos innombrables

qualités intellectuelles ne sont reliés à vos consommateurs que par un microphone et des écouteurs....

Les écouteurs se divisent en trois catégories :

- 1 ceux qui se prêtent à une écoute idéale de la musique, et qui sont faits pour exclure tout son extérieur, dotés presque toujours de coussinets capitonnés et volumineux, et d'une bande métallique qui serre le crâne
- 2 ceux qui se placent (type bouton d'oreille pour 'Walkman' ou iPod) à l'intérieur de l'oreille, et dont il existe des centaines de modèles plus ou moins équivalents quant à la qualité de l'écoute
- 3 ceux qui s'adaptent sur l'oreille, mais sont de type léger avec un minimum de structure et donc de poids

La première catégorie est à exclure, pour des raisons de poids, d'encombrement et d'insonorisation (non-souhaitée ici!). La deuxième catégorie fonctionne bien pour les interprètes, et est bon marché – disons entre 10 € et 70 €; par contre, certaines personnes n'apprécient pas un appareil qui se niche dans l'oreille. D'aucuns disent que ce type d'oreillette nuit à l'ouïe, mais mon expérience personnelle est que ce n'est pas le cas en 15 ans d'emploi. La troisième catégorie présente aussi de bonnes performances pour l'interprète, et pour beaucoup représente le meilleur compromis.

Dans cette rubrique, les meilleurs *performers* (qualité de fabrication, adaptabilité morphologique et qualité sonore), toutes catégories confondues, sont les écouteurs fabriqués par Bang et Olufsen, mais ceux-ci coûtent environ 150 €! À part ce modèle, les meilleurs écouteurs disponibles offrent des prestations qui atteignent 85% de la qualité B&O, tout en coûtant environ 25% du prix. Quel que soit votre choix, cherchez un modèle doté d'un câble de 1.2m de long (la longueur standard d'un mètre étant insuffisant pour la cabine), et rajouter au minimum un adaptateur entre petite et grande fiches 'jack' stéréo.

Il existe aussi des écouteurs sans fil (systèmes infrarouge ou bluetooth) dont certains sont légers, peu encombrants et performants, mais coûteux – ils ne sont pas à recommander, car toute panne de la connexion est à proscrire en cabine.

Vous aurez compris, il s'agit ici d'un de mes chevaux de bataille !

Ensuite, munissez-vous d'une paire de jumelles ou de lorgnettes escamotable, pour permettre de voir des planches projetées sur un écran éloigné de la cabine, de surligneurs pour la préparation des textes, de scotch pour afficher dans la cabine ordres du jour et listes de délégations, de tous les adaptateurs audio possibles et imaginables (grand > petit jack stéréo, jack > DIN, simple > double jack....), de crayons et stylos, de petits blocs-notes qui se glisseront dans votre poche pour les notes de consécutive lors des dîners et réceptions.....

Si votre budget le permet, un ordinateur laptop, ou encore une bonne tablette ou

'notebook' petit format, chargé de vos glossaires et de ceux fournis par l'organisateur ou les collègues, ou pour télécharger les exposés à partir de la clef USB du délégué, est précieux en cabine. Dotez-le d'un programme de recherche rapide (de type 'Google Desktop'), et essayez de trouver un modèle à clavier silencieux, pour des raisons évidentes ! les prix de notebook varient beaucoup d'un modèle à l'autre, et les plus chers ne sont pas automatiquement les meilleurs.

Pensez également à acquérir une carte data vous permettant une connexion quasi constante (par signal GSM 3G) au web. Il est toujours utile de pouvoir vérifier des termes en ligne, sur brancher sur le site web (souvent multilingue mais avec des traductions parfois approximatives !) du client et visionner éventuellement les cv des intervenants et autres acteurs. Pouvoir vérifier régulièrement ses courriels est aussi important, que ce soit pendant des pauses, à l'aéroport ou dans un train ! Attention cependant, car la cabine est un environnement professionnel et internet ne doit pas y être assimilé à un jouet...

VII) Comprendre les réalités du marché et de la concurrence

Les marchés de l'interprétation ressemblent à bien d'autres, où la qualité de ce qui est un travail spécialisé et technique est essentielle mais difficile à jauger, et où la concurrence peut être rude ou parfois déloyale. Ceci étant dit, vous êtes à présent un(e) professionnel(le), et il convient de bien s'en persuader et de se comporter en conséquence à tout moment.

En ce qui concerne les rapports avec les collègues, le plus sûr est de supposer (jusqu'à preuve du contraire) que tout collègue interprète tâchera de se constituer une carrière à vos dépens, mais d'agir comme si ce collègue était aussi correct et loyal que vous le serez, comme personne et comme interprète. Il est inévitable, la nature humaine étant ce qu'elle est, que certains collègues bien établis sur leur marché verront d'un mauvais œil l'arrivée dans leur fief d'un(e) jeune interprète piaffant d'impatience d'en découdre en cabine, et fort(e) de sa récente formation universitaire ! Une fois que vous saurez à qui faire confiance, faire comme Polonius (conseiller du père royal d'Hamlet) le recommande à son fils : « Those friends thou hast , and their adoption tried, grapple them to your soul with hoops of steel ».

VIII) Interprète free-lance ou permanent ?

Une première grande décision est à prendre : souhaitez-vous, abstraction faite de toute considération liée aux concours et aux tests, devenir interprète free-lance ou jeter votre dévolu sur un poste de permanent ou de fonctionnaire ? Environ 90% des interprètes de par le monde exercent leur profession comme indépendant, ou free-lance, le pourcentage restant étant intégré au sein d'une organisation internationale ou entreprise commerciale et composé donc de fonctionnaires salariés. Le pourcentage d'interprètes permanents est en train de baisser année après année, puisque la crise financière a de plus en plus tendance à pousser les grands employeurs vers l'externalisation. Cela étant dit, les grandes organisations internationales conserveront toujours un contingent d'interprètes permanents (pour des raisons de standing, de diplomatie, de réactivité et d'efficacité), même en ayant de plus en plus recours aux free-lances.

Il faut donc comprendre qu'il est bien plus réaliste de viser une vie de free-lance, bien que ces postes salariés existent et représentent donc une ambition raisonnable. Sachez aussi que, parmi les grandes organisations qui emploient des interprètes permanents (par ordre décroissant : l'UE, l'ONU, l'OTAN, le Gouvernement fédéral Canadien, l'OCDE...), la politique générale va vers un élagage de l'effectif salarié assorti d'un recours croissant aux free-lances, ceci pour des raisons d'assurance-santé, de retraite etc.

Votre choix devra se fonder sur la relative inaccessibilité des postes de permanent, et sur les grandes différences de mode de vie (déplacements bien plus fréquents, plus grand choix de sujets, mais aussi plus de contraintes administratives et financières, pour le freelance..) représentés par les deux options. Pour accéder à un poste de permanent, il faut presque toujours passer par un concours ou un test.

En guise de matière à réflexion, voici un texte court et très franc, sur la vie du linguiste indépendant, publié par Tony Beckwith dans le « American Translators' Association Chronicle' en avril 2012 : « Pendant les années où je convoitais le statut de freelance j'avais entretenu le fantasme naïf mais tenace, selon lequel une telle vie permettait de travailler autant ou aussi peu que l'on souhaitait. Comme le confirmera tout indépendant aguerrri, cette jolie fiction est totalement tributaire des besoins de se nourrir et de pouvoir payer son prêt hypothécaire. Les pêcheurs savent que l'on tend ses filets lorsque les poissons sont présents, et que l'on continue de travailler ses filets jusqu'à ce que tous les poissons soient pris et qu'il est l'heure de rentrer chez soi. Et lorsque l'on n'est pas en train de pêcher, il s'agit de réparer ces filets et de repeindre sa barque... »

IX) Les démarches administratives du freelance

Attention – si vous vous établissez en tant qu'interprète free-lance, vous aurez inmanquablement une série de démarches administratives plus ou moins fastidieuses à accomplir. Chaque pays a ses spécificités, mais vous devrez presque toujours vous doter d'un numéro de TVA et d'une inscription au registre des indépendants/professions libérales, sans compter une caisse d'assurance-santé et peut-être de retraite. Il est aussi sage de vous trouver un expert-comptable qui connaît l'interprétation et les interprètes, qui deviendra pour vous un précieux allié ! Votre région AICC pourra vous recommander des noms de comptables.

Voici un résumé (rédigé par notre chère et admirable amie et collègue Julie Sommereijns, à qui nous en sommes profondément reconnaissants – comme devrait l'être tout lecteur de ce vade mecum!) des démarches nécessaires en Belgique :

« Pourquoi cette section? Terra incognita, incertitudes, questions restées sans réponse. Voici donc un petit article ayant pour but de faire la lumière sur quelques unes de ces interrogations.

Lorsque vous sortez de l'école d'interprétation ou lorsque vous décidez de vous lancer sur le marché de l'interprétation, vous vous sentez peut être perdus car la formation en interprétation de conférence ne fournit pas de manuel expliquant comment procéder, à qui s'adresser. De plus, généralement, vous êtes sans le sou.

Pour remédier à ce problème et gagner de l'argent, vous allez devoir obtenir un statut qui vous y autorise au regard de la loi belge. La profession d'interprète de conférence sur le marché privé requiert de votre part, que vous soyez en mesure de facturer vos services, de déclarer vos revenus et donc de payer vos impôts.

Les options qui s'offrent à vous et vous permettent de satisfaire à ces conditions sont malheureusement assez limitées : acquérir le statut d'indépendant à titre principal, acquérir le statut d'indépendant à titre complémentaire, créer une entreprise, s'inscrire auprès d'une société au portage.

*Le **statut d'indépendant à titre principal**, constitue l'option la plus logique. La majorité des interprètes bien implantés sur le marché libre ont ce statut. Être libre de ces mouvements, pouvoir facturer, déclarer des frais, récupérer la TVA, gérer son temps de travail. Le bonheur. En théorie. Car la réalité n'est pas aussi rose. Je dirais même qu'elle vire vers le gris très sombre.*

L'indépendant, en Belgique doit cotiser pour le système de sécurité sociale alors que lui-même ne jouit que d'une protection sociale au rabais. Il n'a cependant pas le choix, il doit participer à la manne commune. Voir ce site, pour plus d'informations :

<http://www.asti.partena.be/FR/legislation/lois-sociales.html?smenu=4>

Si vous choisissez cette voie, vous devrez vous rendre auprès d'une caisse d'assurance sociale pour indépendants (ex : Partena - <http://www.partena.be/fr/independant.aspx>), qui va vous inscrire auprès de la Banque Carrefour des Entreprises (BCE), vous fournir votre numéro de TVA (= numéro d'entreprise) et assurer le suivi du paiement des charges sociales (= cotisations sécurité sociale).

*Concrètement, vous vous rendez auprès d'une **caisse assurance sociale**, vous justifiez vos compétences de gestionnaire (= montrer votre diplôme universitaire), vous vous acquittez des frais administratifs d'enregistrement et vous patientez une semaine ou deux, le temps d'obtenir votre numéro de TVA. Dès que vous l'avez, vous êtes autorisé à facturer vos prestations.*

Voici quelques « détails » sur les cotisations sociales:

L'indépendant doit régulièrement faire deux choses : payer ses cotisations sociales et reverser la TVA à l'État.

Les charges sociales se paient trimestriellement. Les trois premières années vous bénéficiez d'un taux forfaitaire « automatique », une sorte de « prix d'ami ». La première année, vous payez un peu plus de 600 euros tous les trimestres. Dès que la période de grâce se termine, les charges sociales se calculent sur base de vos revenus réels. Le système va vérifier, trois ans en arrière, ce que vous avez réellement gagné au cours de la première année de votre activité donc. Si vous avez dépassé le seuil correspondant au minimum pour les charges sociales, vous payez le montant supérieur prévu, qui correspond à ce que vous avez gagné. Vous payez cela au cours de la 4^{ème} année. Si vous avez gagné moins, pas de chance, vous payez quand même le minimum qui est de 600 et des poussières, pas de rabais. L'année suivante, le système regarde votre deuxième année d'activité et ainsi de suite.

En d'autres termes, au cours d'une année juteuse, si vous avez plein de travail et que votre compte en banque est bien garni, vous devez TOUJOURS considérer que cet argent ne vous appartient pas. Il appartient à l'Etat. Et il le réclamera. Donc, les années de faste, vous devez mettre un maximum d'argent de côté, pour les périodes de vaches maigres.

En réalité, vous devez vous-même « anticiper » les années aux charges sociales élevées, en payant directement le montant plus élevé. En 2009, si au cours de l'année vous constatez que vous avez énormément de travail et que vous risquez de dépasser la barre des 75 000 euros, mettez de côté 4 x 4066 euros pour 2012 ! Parce que si vous ne le faites pas et que 2012 s'avère être une mauvaise année pour vous, ou si vous tombez malade ou que sais-je et que vous ne pouvez pas payer les cotisations, vous aurez un problème.

*Outre les charges sociales, vous devez également remettre une **déclaration TVA trimestrielle**. Le système TVA est en fait une belle idée trouvée par l'État : il vous oblige à jouer le rôle de « percepteur d'impôts » à sa place. Vous vous occupez de récolter la TVA pour l'État, et de la lui reverser tous les trimestres. Comme l'État ne vous rémunère*

pas directement pour ce service, il s'accorde tout de même à vous faire « un cadeau » en échange. C'est à dire que vous avez le droit de récupérer la TVA sur les frais que vous encourez. Tous les trimestres vous devez donc calculer la différence entre la TVA sur toutes vos prestations et la TVA que l'État vous doit, c'est-à-dire la TVA de ce que vous avez acheté pour exercer votre activité.

En même temps que vous déclarez les montants impliqués, vous devez également enregistrer tous les numéros de TVA de vos clients, d'une part ; et des entreprises auprès desquelles vous avez encouru des frais, d'autre part.

Une déclaration TVA spéciale doit aussi être rendue pour tout ce qui concerne les numéros de TVA dits « intra-communautaires » (= tva européenne, mais non belge). Par exemple, si vous êtes engagés en tant qu'interprète, par une entreprise néerlandaise, vous leur facturerez votre cachet + une TVA de 0%, car ils ont, pour vous, un n° de tva intracommunautaire. Vous devez cependant le signaler clairement sur votre facture et déclarer ces n° de tva, pour que les autorités fiscales puissent effectuer leur travail de contrôle. (Vous avez également la possibilité de vérifier la validité des numéros de TVA via le site internet suivant :

http://ec.europa.eu/taxation_customs/vies/vieshome.do)

Le secrétariat pour indépendants vous envoie les factures pour les cotisations sociales, mais ne s'occupe pas de la TVA. Vous devez soit acheter un lecteur électronique de carte d'identité et les logiciels nécessaires à la déclaration tva en ligne, ou bien vous adresser à un comptable. Tenez compte du fait que les comptables sont onéreux, comptez, en moyenne, un minimum de 200 euros /trimestre pour votre déclaration TVA. Vous avez la possibilité de minimiser les frais en leur mâchant le travail un maximum, car ils facturent à l'heure. Tenir vos comptes en ordre est primordial !

La caisse des indépendants joue également le rôle de mutuelle (en tous cas chez Partena). Attention cependant, la caisse recommande fortement de souscrire à des assurances complémentaires (notamment l'assurance hospitalisation). Voir leur site pour plus d'informations. Parmi celles-ci, la pension complémentaire est capitale. En effet, les charges sociales que vous payez ne vous donnent pas droit à une pension au même titre qu'un employé de banque, par exemple, tout l'argent que vous placez sur ce fonds de pension est déductible fiscalement.

Le service de la caisse sociale pour indépendants s'arrête là. Celui-ci ne fournit aucune prestation comptable, aucun conseil commercial, nada. A vous de vous débrouiller.

L'histoire n'est pas terminée. Une fois tout cela effectué et payé, il vous reste un peu d'argent sur votre compte en banque et cette somme représente votre revenu sur lequel vous allez être taxé. Et les indépendants sont saignés à blanc. Aucun cadeau.

Le but du jeu est donc de faire baisser au maximum la somme imposable. Comment ? En cotisant pour votre fonds de pension et en déclarant un maximum de frais. Tout doit y passer : la voiture, le carburant, location de local, téléphone, livres, dvd, café, restaurant,

cartes de visites, site internet, lunettes, ordinateur, papier à photocopier, bics, papier toilettes (certaines choses ne peuvent pas passer dans les frais, cependant. Ex : les vêtements). Dès que vous en avez la possibilité, demandez une facture en magasin et faites passer le tout dans vos frais. Cette méthode est votre seule marge de manoeuvre.

Inutile de dire que vous ne gagnerez jamais suffisamment, au cours de vos premiers mois sur le marché, pour pouvoir assumer un tel régime (sauf si vous êtes un génie de la prospection ou si vous avez une chance monstre). Alors comment faire ?

*La meilleure solution est d'être **indépendant à titre complémentaire**. Car si vous observez les barèmes (<http://www.asti.partena.be/FR/baremes/act-compl.html>), certes vous devez toujours payer des cotisations sociales, mais elles sont bien plus faibles. L'État considère que l'indépendant à titre principal va tout de suite gagner suffisamment pour payer les cotisations de base. Hors, ce n'est pas vrai dans le cas de l'interprétation de conférence. Percer sur le marché demande du temps et surtout, requiert de la part de l'interprète en herbe, que celui-ci continue de pratiquer ! Pas question de travailler 2-3 ans histoire d'économiser de quoi subsister pendant les premières années « d'indépendantisme ». Si vous faites cela, vous pouvez dire adieu à l'interprétation. Vous perdrez toutes vos aptitudes à interpréter et remonter en selle sera beaucoup plus douloureux a posteriori. Le bon plan, vous disais-je, est donc de devenir indépendant à titre complémentaire.*

Vous n'avez le droit de recourir à cette option, que si vous pouvez justifier un contrat de travail d'un minimum de 20 heures / semaine. Pas une minute de moins. Si au cours d'une semaine, vous retombez sous le seuil des 20 heures, vous basculez automatiquement vers le statut d'indépendant à titre principal, avec tout ce que cela implique. Bien évidemment, le plus dur sera de trouver un patron conciliant et souple qui vous engage à 20 heures/semaine et qui accepte que vous preniez un congé (sans solde) dès que vous vous dégoûtez un contrat d'interprétation. Bonne chance. Personnellement, j'ai été engagée dans une ONG où j'avais négocié cette flexibilité avant de signer le contrat et le patron s'est empressé de me mettre des bâtons dans les roues quand j'ai eu ma première proposition de réunion. J'étais encore en période d'essai et je suis partie sans demander mon reste.

En tant que jeune professionnel(le), vous devez non seulement disposer d'un statut qui vous permette de facturer vos services, mais vous devez également veiller à gagner de quoi subsister (« A girl has got to eat »), tout en manoeuvrant pour vous maintenir à niveau.

*Une troisième option existe : la **société au portage** (dans mon cas, je travaille via la SMart). Le principe est simple : lorsque vous trouvez un client, ou qu'une agence d'interprétation vous contacte pour une mission, vous concluez un contrat tripartite. Le client/agence devient « le donneur d'ordre », la société au portage devient « l'employeur » et vous devenez « le prestataire ».*

Vous négociez avec le donneur d'ordre tout ce qui est d'ordre tarifaire, conditions de travail etc. Vous déclarez les jours de travail auprès de la société au portage, qui les

déclare auprès de l'État belge. La société au portage vous déclare comme étant son « employé » pour les jours de travail prestés. Le donneur d'ordre (votre client) paie le montant que vous avez négocié à la société au portage. La société au portage vous reverse le montant NET (net du précompte professionnel également, que vous avez la possibilité de fixer).

La SMart propose deux modes de gestion : la « gestion de contrat » et la « gestion d'activité. La première option est simple et reprend les grands principes énoncés ci-dessus. La gestion d'activité est un peu plus complexe. En quelques mots : la Smart crée une « micro-entreprise » au sein de sa structure. Vous utilisez encore les contrats avec les clients, mais au lieu de vous reverser l'argent directement, la Smart met le montant dans un « budget » que vous pouvez gérer de diverses façons. Vous pouvez vous rémunérer, déclarer certains frais, conclure des contrats de vente de propriété intellectuelles,... Je vous renvoie vers la Smart pour plus d'informations et des explications plus détaillées.

Avantages :

- *Les cotisations sociales ne sont pas aussi astronomiques que celles des indépendants.*
- *Vous n'avez pas besoin de comptable.*
- *La société s'occupe de rappeler vos clients à l'ordre, de leur envoyer des rappels et éventuellement de les poursuivre en justice en cas de non-paiement.*
- *Vous avez accès à toute une tripotée de formations : marketing, prospection, négociation,...*
- *Vous n'êtes pas exclu du système de sécurité social traditionnel : possibilité de toucher le chômage (sous certaines conditions), soins de santé, obtention de fiches patronales,...*
- *Même si le donneur d'ordre ne paie pas tout de suite, la société au portage joue le rôle de « tiers-payant » et vous paie à l'avance, quelques jours après la date de réception du contrat.*

Inconvénients :

- *Plus fastidieux pour le client, qui doit signer « une fiche d'identification » et un contrat/bon de commande ; la gestion d'activité exige également plus de démarches telles que signer des contrats de prestation pour débloquer le budget et vous rémunérer.*
- *Vous disposez de moins de liquidités sur votre compte en banque (ce qui est en réalité un avantage, car vous ne risquez pas d'avoir de mauvaise surprise au cours d'une année plus creuse)*
- *La Smart prélève 6,5% du montant total négocié avec le client.*

- Vous devez quand même facturer la TVA (21% en Belgique), bien que ce soit la Smart qui s'occupe des déclarations TVA et autres.

- Moins de souplesse dans la déclaration des frais (ceux-ci ne pouvant être déclarés que si vous souscrivez à la branche « Gestion d'activité »)

La dernière option, selon moi, est de **créer une entreprise et de se constituer salarié** de celle-ci. N'ayant pas encore exploré cette voie, je ne peux malheureusement pas apporter un quelconque témoignage en la matière. Je sais cependant que la constitution en société requiert un capital de départ assez conséquent.

Conclusion:

Personnellement, je pense que la Smart est une bonne façon de se lancer sur le marché, tant que le débutant n'a pas une base clientèle suffisamment solide pour assumer tous les frais liés au statut d'indépendant. A moins de jouir d'un soutien financier extérieur (parents, conjoint,...), le statut d'indépendant à titre principal est extrêmement difficile à maintenir sans job d'appoint, impliquant le risque de se retrouver coincé par un patron peu flexible.

Au delà d'un certain seuil, l'interprète aura probablement tout intérêt à devenir indépendant, afin d'être plus flexible dans ses mouvements. Selon les informations fournies par la Smart, le statut d'indépendant devient réellement rentable à partir d'un chiffre d'affaires annuel de minimum 35 000 euros ».

Un exemple d'entreprise de 'portage salarial' en France respectivement, se trouve sur le site web suivant : www.missions-cadres.fr

Je me suis aussi permis de mettre à contribution notre grande amie et collègue Jenny Taylor, qui elle aussi a décelé une manière plutôt astucieuse de se frayer un chemin en Belgique ; elle vous a gentiment préparé un résumé de ses constats, et le voici :

Chers interprètes en devenir – bonne chance avec vos examens et vos débuts dans cette carrière !

Section 1: le statut d'indépendant en Belgique

En décidant de devenir 'indépendant' en janvier 2012 (six mois avant de réussir mes examens d'interprétation), je ne savais pas que d'autres options existaient, alors j'ai sauté à pieds joints en me constituant "indépendante à titre principal" – avec son cortège de fardeaux administratifs (déclarations TVA trimestrielles, paiement des cotisations sociales, comptabilité clients, factures, frais

professionnels et TVA perçue...). Tout cela peut faire peur, mais pour moi c'était certainement le bon choix et je ne l'ai jamais regretté. Voici pourquoi:

- **Une fois en possession d'un numéro de TVA on peut facturer les clients!** Ceci peut paraître évident, mais c'est un grand avantage. Avec ce numéro de TVA, je me suis rendu compte que le monde du bénéfice financier était à ma portée! J'étais étonnée de découvrir dans mon entourage à combien de personnes je pouvais vendre mes services n cours de langues, traduction ou rédaction et relecture de copies, pour financer mes six derniers mois d'études. En outre, une fois mon diplôme d'interprète en poche, je pouvais gérer de manière sereine et proactive l'arrivée des premiers clients.
- **Pouvoir offrir et se faire payer pour d'autres services, est un excellent moyen de nouer les deux bouts pendant qu'on se construit une base de clientèle pour l'interprétation, et que l'on affûte ses nouvelles compétences.** D'après les collègues expérimentés que j'ai pu consulter, un jeune interprète peut mettre quatre ans avant de pouvoir vivre de l'interprétation. Il vous faut donc une autre source de revenus en attendant. En ce qui me concerne, être indépendante et pouvoir facturer mes services m'a permis d'organiser mon temps de manière adéquate afin de maintenir et d'améliorer mes compétences d'interprète, et de faire ma place sur le marché bruxellois de l'interprétation tout en ne pas crevant de faim. Les normes établies s'appliquent bien entendu en matière de professionnalisme : n'acceptez une rémunération que pour les missions que vous êtes à même d'assurer à un niveau de prestation professionnelle acceptable. J'ai découvert que je pouvais bien faire de nombreuses choses qui rapportent de l'argent – il doit en être de même pour vous ! Il suffit d'avoir de la confiance en soi, de l'imagination et un esprit creative.
- **Les autres professionnels vous respectent.** Dans vos contacts avec d'autres professionnels, collègues interprètes ou clients potentiels, disposer d'un numéro de TVA est une preuve de sérieux et une source de crédibilité. C'est un moyen de montrer que vous travaillez sérieusement, et que vous n'êtes pas dilettante. Cela montre aussi que vous êtes organisé, engage et professionnel. Lorsque les gens découvrent que vous avez un numéro d'entreprise, ils vous respectent tout de suite mieux et ont moins tendance à mettre en cause vos conditions et vos tarifs.
- *Dans son texte, Julie dit qu'il n'est pas retable de se constituer en indépendant si n gagne moins de 35,000 euros brut par an : je ne suis pas forcément d'accord, car j'étais loin d'avoir des revenus de ce niveau pendant ma première année en tant qu'indépendante, mais pour moi cela valait quand-même la peine. Il faut néanmoins pouvoir compter sur des revenus d'au moins 1000 euros par trimestre, pour couvrir cotisations sociales et honoraires de comptable (à moins d'avoir soi-même des compétences dans ce dernier domaine), et veiller à mettre en réserve toute somme non dépensée pour pouvoir payer plus tard ses impôts.*
- *Voici quelques tuyaux qui m'ont aidée à mes débuts en tant qu'indépendante :*
- **Croyez en vous et ayez de grands rêves:** si vous pensez ne pas pouvoir faire assez d'argent comme indépendant et que le jeu n'en vaut donc pas la chandelle, vous avez sans doute raison.

- **Suivez un stage pour apprendre à gérer sa propre affaire:** Il existe une multitude de stages et de cours pour aider les nouveaux freelances à y voir clair et à éviter les erreurs les plus répandues (suivent des liens utiles en la matière).
- *Exploiter votre réseau existant et utilisez votre imagination pour le développer.*
- **Ne dépensez pas tout tout de suite :** l'argent qui arrive sur votre compte ne doit pas être dépensé immédiatement. Une partie sera destinée à payer vos impôts, alors pensez-y à tout moment.
- **Maximisez vos frais professionnels :** vous n'êtes imposé que sur les somems qui ne sont pas à déduire comme vos frais professionnels. Le but du jeu est de dépenser autant d'argent que possible sur des démarches professionnelles (y compris des stages de perfectionnement comme le Cambridge Conference Interpretation Course !).
- **Engagez un expert comptable: Hire an accountant:** Non seulement cela vous évitera-t-il des ennuis avec les autorités nationales, mais votre comptable vous conseillera quant à la meilleure manière de déduire un maximum en frais professionnels et saura à quel moment il pourrait être utile de changer vos structure et modèle professionnels. Pendant mes deux premières années comme indépendante, mes frais de comptabilité s'élevaient à 75 euros par mois – un investissement très rentable, je vous en assure !.

Section 2: Créer votre propre entreprise

Une fois que vous commencerez à gagner plus de 35,000 euros brut par an, il est indiqué de réfléchir à l'idée de créer une entreprise. En effet, tous revenus provenant des contrats d'un indépendant sont considérés être des revenus personnels, et sont donc imposés en conséquence. A partir de 35,000 euros, entre 45% et 50% de chaque euro gagné vont directement dans les poches de l'Etat, ce qui n'a rien d'alléchant ! Si vous vous constituez en entreprise, tous vos revenus sont ceux de cette dernière, et seront imposés à un taux entre 25% et un maximum de 29%, quel qu'en est le montant. Voilà qui est bon ! Ensuite, votre entreprise vous attribue un salaire qui, si vous le maintenez à un niveau raisonnable, sera toujours moins imposé que si vous étiez resté indépendant. J'ai créé mon affaire fin 2013, et c'est ainsi que je travaille à présent.

Il existe en Belgique plusieurs types d'entreprises – les deux plus courants sont la SPRL (société privée à responsabilité limitée) et la SC (société coopérative) – mon fiancé et moi avons opté pour la version SCRIS (société coopérative à responsabilité illimitée et solidaire) de cette dernière. Comme son nom l'implique, une société coopérative compte plus d'un associé qui travaillent ensemble et qui reçoivent un salaire. L'avantage de la SCRIS par rapport à la SPRL, c'est qu'elle peut être créée bien plus vite et bien plus facilement. Pour la création d'une SPRL il faut un capital de départ d'au moins 20,000 euros, et il faudrait payer des frais de notaire plutôt conséquents. J'ai récemment découvert qu'il existe le modèle dit SPRL-S (Starter), qui s'adresse spécifiquement aux jeunes entrepreneurs qui ne disposent pas d'un capital conséquent. Je n'ai pas beaucoup étudié cette option, mais sachez qu'elle pourrait peut-être constituer un bon choix pour qui ne souhaite pas emprunter la voie de la SC.

Si vous souhaitez en savoir plus concernant la création d'une SCRIS ou les détails de son fonctionnement, je serais ravie de vous en parler ou de vous rencontrer. En règle générale, créer une entreprise n'est à conseiller que si vous avez déjà un peu d'expérience comme indépendant et que vous avez des revenus fiables et constants.

Mon premier conseil serait de poser vos questions ! Si vous envisagez de retenir l'une des options dont parle Julie, ou que j'ai mentionnées, il est important de rencontrer une ou plusieurs personnes qui sont passées par là et qui savent à quoi s'attendre. Il n'y a pas de question idiote, et il est essentiel d'avoir une bonne idée générale des options et de leurs implications, avant de franchir le pas.

X) Les tarifs et honoraires

Voici un chapitre controversé et compliqué, mais je vais oser l'effleurer, pour vous guider un tout petit peu dans vos attentes et dans les démarches que vous serez appelé(e) à accomplir dans l'exercice de votre métier.

Alors, il va sans dire que, si vous réussissez à décrocher un poste de permanent, en tant que débutant il n'y aura aucune possibilité pour vous de négocier votre salaire. Tout chiffre est sujet à caution, à modification, à réserves diverses, mais pour donner une idée grossière de ce à quoi vous pourrez prétendre, parmi les Organisations Coordonnées (qui ont passé un accord commun avec l'AIIIC) vous risquez de vous voir offrir un contrat rémunéré à environ 5500 euros mensuels. Ce chiffre peut évoluer vers le haut ou vers le bas en fonction de votre expérience au moment de l'embauche, de votre âge, de votre statut civil, du nombre de personnes à votre charge et de divers autres facteurs. Le montant n'est pas toujours imposable, mais cela aussi peut varier, et au sein de l'UE, par exemple, il y a des prélèvements communautaires à soustraire de cette somme brute. Dans tous les cas, les cotisations d'assurance-santé et du régime de la retraite sont également à déduire de la somme brute.

Il convient de se rappeler que, dans la plupart des cas, un contrat de permanent entend une disponibilité (ne serait-ce que théorique) 24 heures sur 24, 365 jours par an. Pour tenter l'impossible et vous donner une idée de la quantité moyenne de travail d'un interprète permanent, je peux vous dire que (toutes organisations confondues) cela gravite autour des 8 séances hebdomadaires ; une séance est en principe une demi-journée, et durera en moyenne environ 3.5 heures. Vous pouvez par contre compter sur au moins 20 jours ouvrables de congé annuel, à prendre majoritairement pendant la période estivale, moins chargée au sein des grandes organisations internationales.

Pour les contrats free-lance, le tableau est bien moins net ! Ce qu'on se complaisait

autrefois à appeler 'le tarif AIIIC' n'existe plus depuis au moins une dizaine d'années, et ce terme est à proscrire pour toute une série de raisons, juridiques entre autres. Tout dépendra des facteurs cités ci-dessus, ainsi que d'autres comme par exemple votre compétence lors des négociations contractuelles avec l'employeur éventuel. N'oubliez pas non plus que toute somme journalière qui découlera de ces négociations ne représente pas qu'une seule journée de travail, car ni vos temps de déplacement (bien que cela puisse souvent être le cas), ni le temps que vous consacrerez à la facturation et à la comptabilité, ni le temps de recherche du client et de discussion avec lui, ni le temps passé à préparer vos réunions n'y figurent automatiquement. Certains de ces éléments peuvent par contre être couverts dans le cadre d'un avenant au contrat, agréé mutuellement par les parties. En outre, il y a des employeurs, surtout ceux chez qui on débat de matières juridiques, qui prévoient systématiquement un temps de préparation rémunéré en sus du temps de travail.

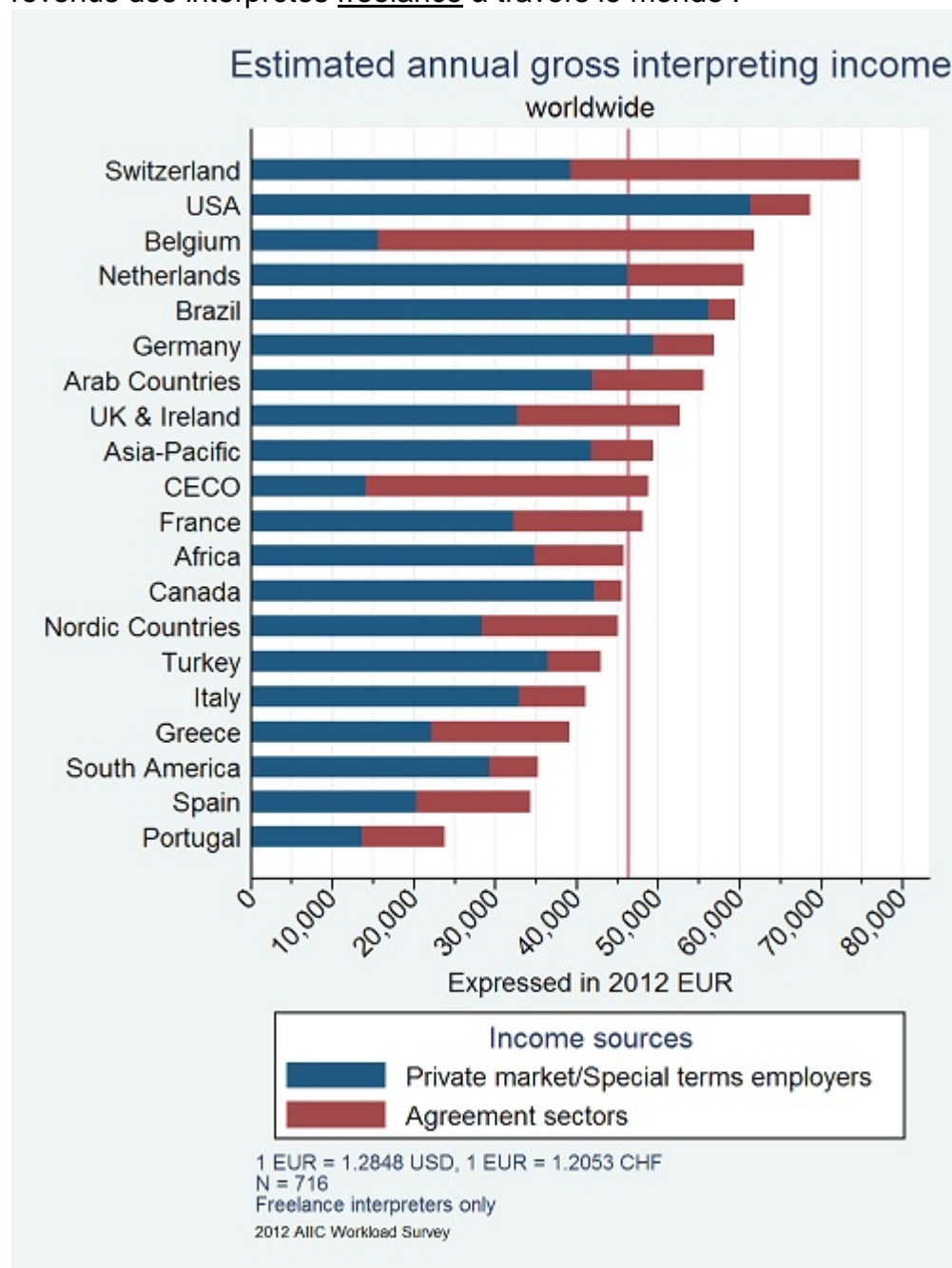
Vous trouverez d'excellentes informations sur la manière de calculer ce que recèlent vos tarifs journaliers sur le site de l'AIIIC; il suffit de cliquer sur l'onglet 'Communicate !', de choisir ensuite le numéro de sept.-oct. 2007, et d'y consulter l'article sous la plume de Julia Boehm, intitulé « Budgeting time and costs for professional conference interpreters : who wants to be a millionaire ? ». Ce même numéro contient d'autres informations utiles sur les relations entre client et interprète.

Rajoutons à ces considérations le fait qu'il convient de déduire de la somme journalière tous les frais divers dont je parle dans la section 'permanents' ci-dessus, avec ceux liés à votre équipement personnel et de bureau. Dans un autre registre, il est vrai de dire que nous ne facturons normalement pas une période en dessous d'une demi-journée, et que même ce dernier cas de figure est plus rare que le contrat par unités d'une journée. Sachez que le principe de la demi-journée, monnaie courante dans pas mal de marchés, est à considérer avec prudence et restrictions : 1) le tarif demi-journée est plus élevé que 50% d'un horaire journalier, car le temps de préparation sera sensiblement le même pour 3h 30m de travail que pour 7h de travail. 2) Pas de tarif demi-journée en dehors de sa ville-domicile 3) le principe est d'accepter un honoraire demi-journée si la session fait moins de 3h 30m et se tient entre 8.30h et 12.30h, entre 13.30h et 18.30h ou après 18.30h en soirée.

Quant aux chiffres, qui sont à prendre avec les précautions d'usage et ne peuvent être coulés en béton, je me bornerai à citer les tarifs journaliers les moins et les plus élevés dont j'ai personnellement connaissance. Le chiffre inférieur, pour un travail d'interprète qualifié dans des conditions acceptables, et en fonction du pays concerné peut être aussi bas que 400€, tandis que dans le meilleur des cas un interprète chevronné, habile négociateur et possédant une langue ou une combinaison linguistique bien recherchée, pourra peut-être prétendre à un tarif journalier de 900€, voire davantage. Pour citer un autre exemple, un sondage mené en 2009 en Espagne, avait indiqué les chiffres suivants : marché privé : entre 470 et 620€ par jour en moyenne ; marché sujet aux accords : 450€ par jour en moyenne.

Dans les cas où une Organisation Internationale recourt aux services d'un(e) free-lance, les tarifs journaliers peuvent varier, grosso modo, entre 250 - 300€ (ONU, UE, taux débutant) et environ 800€. La plupart des employeurs offrent deux tarifs ('grand' et 'petit', pour ne pas les nommer..) pour les interprètes plus expérimentés, en fonction de la composition de l'équipe, de la difficulté de la réunion etc. etc.

A toutes fins utiles, voici un schéma qui représente une synthèse des résultats pour 2012 du sondage que l'AIIIC mène à bien tous les ans, et qui montre les niveaux moyens de revenus des interprètes freelance à travers le monde :



Je me dois maintenant de préciser que vous ne travaillerez que dans des équipes de deux ou trois personnes (cela varie en fonction d'une foule de facteurs – voir encore une fois le site de l'AICC), et que vous devrez rapidement vous habituer à la terminologie des négociations contractuelles, où les maîtres-mots sont les suivants : disponibilité, option, offre ferme/confirmation, frais d'approche/déproche (si,si !), adresse/domicile professionnel. En voici les définitions :

- disponibilité : l'employeur cherche à savoir à quelles périodes vous êtes libre, sans que cela implique une quelconque offre de travail. En cas de changement de disponibilité, si une ou des périodes avaient été précisée(s), il est d'usage d'en aviser l'employeur ou le recruteur potentiel

- option : une offre spécifique de travail à des dates précises, qui implique que, sans confirmation ultérieure, l'employeur n'est pas tenu de vous compenser. Cependant, si vous deviez recevoir une autre option à la même date, vous devrez citer l'option pré-existante. En cas d'offre ferme le jour de l'option existante, vous devrez, avant d'accepter cette offre, contacter l'employeur ayant offert l'option pour demander que celle-ci soit confirmée, ou bien que vous soyez libéré(e) de l'engagement. Il va sans dire que, si la première option est dûment confirmée à votre demande, vous déclinerez la deuxième offre de travail

- offre ferme/confirmation : ceci implique l'existence d'un contrat, écrit ou oral, ou bien d'une lettre de confirmation. En ce cas-ci, l'employeur est obligé de vous rémunérer les frais d'interprétation (uniquement), même en cas d'annulation subséquente. Si l'offre ferme vient d'un client du marché privé, ne l'acceptez pas en l'absence d'un contrat écrit, et refuser si ce contrat n'est pas proposé !

- frais d'approche/déproche : des indemnités pour les périodes de déplacement, payées habituellement à 50% de la journée d'interprétation (en Europe) ou à 100% par un client (américain) aux Etats-Unis. Ces paiements sont systématiques dans le chef des Organisations Internationales. Il est d'usage de ne payer ces frais que si le déplacement empiète sur les heures de bureau, et les agences ont tendance à vouloir éviter de payer ces frais

- adresse/domicile professionnel : voir chapitre **1)** ci-dessus.

XI) Comportement et déontologie professionnels

Tout au long de ce vade mecum j'ai utilisé très abondamment les mots 'professionnel' et 'professionalisme', et ce n'est pas par hasard ! En effet, vous avez jusqu'ici existé(e) en

tant que jeune personne puis étudiant, dans des cadres de vie 'normaux'; vous voilà à présent membre d'une profession spécialisée et complexe, qui obéit à des impératifs inconnus de ceux avec qui vous serez en interaction.

La profession d'interprète de conférence n'est pas (encore) régulée comme le sont celles, entre autres, d'avocat, de médecin ou d'expert-comptable ; cependant, il est essentiel que vous compreniez dorénavant dans quel milieu vous serez appelé(e) à vous produire, et que votre comportement reflète à tout moment les valeurs, les normes de comportement et d'éthique, et la déontologie définies au fil des décennies. Vos actions d'interprète seront dictées non seulement par les codes de notre profession elle-même, mais également par ceux des professionnels en tous genres avec qui vous serez appelé(e) à travailler dans le cadre des diverses conférences et rencontres internationales, tant diplomatiques que commerciales et techniques.

Dans un premier temps il sera difficile de naviguer à travers les nombreux écueils qui attendent l'interprète débutant, mais quelques règles de conduite simples vous viendront peut-être en aide!

- 1 la qualité première de tout interprète digne du nom, c'est d'être présent (en salle ou en cabine) et fin prêt à travailler en temps voulu – toute autre considération est accessoire à cet impératif absolu ! Pensez à la voiture la plus séduisante ou la plus performante au monde, mais qui ne démarre pas : mieux vaut une humble diesel qui fonctionne au quart de tour. Le nec plus ultra étant bien entendu la Ferrari fiable à toute épreuve....
- 2 lorsque vous serez présent(e) à une conférence, veillez toujours à identifier votre chef d'équipe et rappelez-vous que tout contact entre vous, les délégués et les organisateurs devra passer par cette personne. Ceci vaut pour vos conditions de travail, toute décision quant à l'emploi des nouvelles technologies de communications, les rémunérations, le fait d'enregistrer ou non les prestations des interprètes, les éventuelles démarches d'embauche personnelle par vos divers interlocuteurs etc.
- 3 lorsque l'on pense à l'interprète excellent, apprécié tout autant par ses collègues et par ses clients, les maîtres mots seront : calme, politesse, dignité, discrétion, certitude, humilité, science, savoir-faire. Cet interprète respecte, comprend et applique, *inter alia*, les exigences de l'éthique et du secret professionnel..
- 4 bien emmagasiner les tenants et les aboutissants de ce que l'on appelle 'booth manners' (la tenue en cabine, le protocole de la cabine..), faire en sorte qu'ils deviennent seconde nature, les appliquer! Je pense ici à tout ce qui entoure votre approche de la cabine et des collègues, et votre présence sur votre lieu de travail. Vous devrez par exemple apprendre, ou vous habituer à travailler en équipe et à aider et vous faire aider, et comprendre quand votre présence en

cabine est souhaitée ou malvenue. En cas de doute - et le doute sera pendant un certain temps omniprésent dans votre esprit en naviguant ces eaux ô combien troubles – consultez le site de l’AIIIC, qui contient des liens vers divers documents à ce sujet. Ici encore, puisse votre attitude être empreinte de respect et de politesse envers tous, sans que cela vous empêche de favoriser des conditions de travail qui vous permettent de bien vous exprimer (au sens le plus large de ce terme), de vous faire respecter en professionnel que vous êtes et de participer à la communication réussie souhaitée par tous les acteurs de l’événement

- 5 à chaque conférence, vous renseigner immédiatement sur la langue des divers relais, et allez vous présenter en cabine à leurs fournisseurs. Familiarisez-vous ensuite très rapidement avec la manipulation des consoles, du ‘toussoir’ (dont vous aurez contrôlé le fonctionnement en vous branchant en relai sur votre propre canal), des interrupteurs permettant l’accès au relais.....
- 6 n’oubliez jamais, dans toutes vos démarches avant, pendant et après la conférence, que votre objectif est identique à celui des participants à la réunion et que tous gagneront à travailler non pas en opposition, ni en porte-à-faux, mais de concert. La grande différence entre vous et les non-interprètes présents, c’est que vous êtes un professionnel de la communication et que vous avez étudié celle-ci avec intelligence et constance ; aidez donc avec générosité et élégance ceux qui ont tant besoin de votre concours spécialisé!
- 7 consultez encore et toujours le site web de l’AIIIC (www.aiic.net), ou vous trouverez en foison des documents utiles à votre envol professionnel :
 - page d’accueil - ‘code of ethics’, ‘professional standards, ‘secret professionnel’
 - ‘quick links’ - for everyone – ‘budding interpreter’, ‘junior interpreter’.....

En consultant le site AIIIC, vous trouverez également un volet destiné à aider ceux qui débutent sur les divers marchés (www.aiic.net/vega), ou encore des listes d’interprètes-conseil.

- il se peut que, pendant votre conférence, l’un ou l’autre des délégués ou organisateurs vous demande d’aller faire des photocopies, de faire une traduction écrite, d’apporter du café etc. C’est non, et vous le direz de manière très polie mais ferme, car vous n’êtes ni secrétaire ni huissier, vous êtes interprète de conférence et avez été engagé(e) à ce titre. Si vous ne vous respectez pas, les autres ne le feront sûrement pas. Cela étant dit, rien ne vous empêche d’essayer d’aider votre interlocuteur à résoudre le problème qu’il vous présente, en le dirigeant vers la personne appropriée. Dans cette même logique, il est essentiel se soigner et bien gérer vos relations avec tous les autres acteurs de la conférence : certains peuvent vous adresser des demandes peu appropriées, et c’est à vous de les décliner avec élégance mais fermeté...

XII) La tenue vestimentaire

A présent que vous êtes devenu interprète professionnel(le), tout en vous doit respirer le professionnalisme, à commencer par votre habillement. Il est essentiel, même au début de la carrière lorsque vous ne roulez pas (encore) sur l'or, de disposer d'une ou deux tenues appropriées et de qualité, car comme Polonius (toujours lui !) le dit 'Th'apparel oft proclaims the man'. Comprenez que vos interlocuteurs partent de l'hypothèse que vous savez interpréter, puisque vous avez été engagé pour ce faire, et sont en tout cas incompetents pour juger de votre savoir-faire dans ce domaine. Par contre, chacun est capable d'apprécier la qualité d'une tenue, et personne ne s'en privera dans vos divers contacts lors des réunions où vous travaillerez. Chacun supposera, à défaut d'informations contraires, qu'il existe une corrélation absolue entre vos vêtements et qualité de votre interprétation. La conclusion à en tirer? – investissez autant que vous le pouvez dans ces tenues, car c'est une démarche essentielle, que l'on aime ou non.....

XIII) Vous adresser aux consortia, aux secrétariats et/ou aux agences

Dans la plupart des pays où l'on a besoin d'interprètes de conférence, ceux-ci passent souvent par des agences et/ou des secrétariats, qui agissent en tant que 'booking agent' pour l'interprète freelance.

Tandis qu'au Royaume-Uni ou aux Pays-Bas, par exemple, les agences (voir dessous) et les 'consortia' s'arrogent la part du lion du marché, en Belgique ceux-ci jouent un rôle un peu moins en vue, mais qui prend de plus en plus d'importance au fil des ans. A Paris, les employeurs s'adressent presque toujours, dans un premier temps, à la poignée de secrétariats où est inscrite la grande majorité des interprètes sérieux en activité sur ce marché.

Il est très utile d'envoyer son (excellent et professionnel) curriculum vitae à ces différentes entités, en mettant bien en exergue les raisons pour lesquelles on devrait avoir recours à vos services plutôt qu'à ceux d'un autre. Ensuite, le protocole du marketing veut que cet envoi soit suivi d'un coup de fil, ou encore d'une visite personnelle, après une période raisonnable de, disons, trois semaines à un mois.

Dans la plupart des marchés il existe également des interprètes-conseil (en anglais 'recruiting /consulting interpreters'), qui sont des free-lances disposant d'une solide réputation auprès des agences et des employeurs et d'un grand nombre de contacts professionnels, et qui agissent en tant que recruteurs pour la constitution d'équipes d'interprètes. Il sera très avantageux de montrer ce que vous valez, aux niveaux professionnel et personnel, à de telles chevilles ouvrières de la profession.

En clôturant cette rubrique, je me permets une mise en garde concernant les agences d'interprétation. Souvent, il s'agit du premier point de contact entre un employeur peu averti et le milieu de l'interprétation (par le biais des pages jaunes/d'or de l'annuaire téléphonique, par exemple), ce qui laisse le champ libre à certains comportements que peuvent désapprouver les interprètes de conférence chevronnés et consciencieux. En débutant votre carrière il convient donc de se renseigner sur la réputation et le comportement de l'agence en question – quel est le pourcentage d'honoraires prélevé, accepte-t-elle uniquement les interprètes diplômés, règle-t-elle les honoraires en temps et en heure, etc.- et de ne travailler qu'avec les nombreuses agences ayant donné la preuve de leur rigueur et de leur correction vis-à-vis à la fois clients et interprètes.

Les agences tiennent souvent le haut du pavé en termes de volume mais certainement pas en termes de sérieux et de qualité des conditions offertes et du travail fourni. Refusez tout tarif qui semble être inférieur à celui des autres membres de l'équipe – rappelez-vous que, tout débutant€ que vous soyez, vous faites le même travail qu'un interprète chevronné, et que pour vous cela entend un effort encore plus grand - et refusez bien plus fermement encore la « réunion d'essai gratuite » ; ne soyez pas dupes, votre prestation sera facturée par l'agence et votre honoraire finira dans la poche de son directeur ! En négociant avec les agences pensez à tout : frais de déplacement, frais dits d'approche-déproche, repas pris en charge ou non, honoraires, documents fournis, sujets, langues parlées et/ou écoutées etc. Dans pas mal de marchés les négociations se font souvent oralement, sans contrat ni bon de commande, mais il faut vraiment insister pour que soit signé un contrat (voir pro forma en annexe), gage du sérieux de votre interlocuteur.

A tout moment, veillez à rester fidèle aux normes professionnelles et déontologiques que l'on vous aura inculquées lors de votre formation, et ne cédez pas à d'éventuelles pressions allant à l'encontre de celles-ci. N'oubliez pas qu'une bonne réputation professionnelle est difficile à acquérir et très facile à perdre – prenez pour votre guide, dans la vie et dans la carrière, le conseiller royal Polonius de la pièce 'Hamlet' : « This above all, to thine own self be true, and it must follow as the night the day, thou canst not then be false to any man... ».

XIV) Les bénévoles : travailler pour les ONG ?

Une excellente solution intérimaire pour les jeunes interprètes, c'est de travailler pour les ONG en bénévolat. Les grandes organisations telles que MSF, Oxfam, Amnesty International, La Croix Rouge, Emmaus International etc. sont toujours à l'affût de bénévoles. Ici, il est entendu par tous les acteurs que la qualité du travail sera éventuellement un peu en-deçà de celui de l'interprète chevronné, mais qu'en échange le nouvel interprète offrira ses services gracieusement et bénéficiera d'une expérience précieuse. Tout le monde y gagne !

Les langues les plus recherchées dans ce cadre sont le français, l'espagnol et l'anglais. La coutume veut que tous les frais de voyage, de logement et d'alimentation soient à la charge de l'ONG.

Il est important, même en travaillant comme bénévole, de faire respecter des conditions de travail acceptables (vous informer au besoin chez un interprète expérimenté), et de vous faire respecter en professionnel que vous êtes. Dans cette logique, il peut être indiqué pour des raisons de psychologie et de professionnalisme d'informer l'ONG que vous acceptez de travailler à un tarif acceptable, mais que vous offrez cette rémunération en guise de don à l'organisation. Il est avéré que les consommateurs attachent davantage d'importance à une denrée chère qu'à une autre qui serait offerte à un prix défiant toute concurrence ! En outre, il est généralement accepté qu'un interprète diplômé peut prester ses services soit pour une tarif acceptable (voir dessus) soit à titre gracieux, mais qu'une solution se situant entre ces deux pôles est peu recommandable...

L'un des nombreux avantages (mis à part le fait de participer à l'amélioration de la qualité de vie de l'être humain, et la construction d'un monde plus équitable) de cette démarche, c'est que vous travaillerez souvent aux côtés d'autres interprètes chevronnés, ce qui vous donne l'occasion d'épater et de sympathiser avec des interprètes-conseils qui pourraient par la suite faire appel à vous pour d'autres missions, rémunérées cette fois. Il va sans dire (mais je tiens quand-même à le dire !) que, pour toute une série de raisons évidentes, vous mettrez tout autant d'effort à bien œuvrer dans un tel contexte, que si vous étiez richement récompensé(e). En outre, j'espère que vous aurez compris qu'un engagement envers un employeur de cette catégorie est aussi inébranlable qu'un autre, souscrit dans le cadre d'une mission normalement rémunérée...

Faites attention à ne pas vous laisser piéger par le milieu du bénévolat, de sorte que vous commenciez à être perçu(e) uniquement comme 'étudiant-bénévole' et non pas comme interprète professionnel. Comme solution, rien ne vous empêche d'alterner ou de panacher, auprès d'une même ONG et moyennant explication sereine, contrats de bénévolat et contrats rémunérés. Il faut rajouter que, de plus en plus, les interprètes professionnels ont tendance (de manière tout à fait sensée) à poser de plus en plus de questions avant d'accepter un bénévolat, à demander de voir les comptes publiés de l'ONG, d'étudier le budget alloué à la manifestation en question et de refuser de travailler sans rémunération si tous les autres acteurs de l'événement sont rémunérés à un niveau

convenable. Vous trouverez à ce sujet des discussions et des avis intéressants en consultant le site 'www.interpreting.info', ou en y accédant en passant par le site de l'AIC.

Enfin, sachez que l'AIC n'apprécie souvent pas outre mesure les bénévoles, et recommande fortement de vérifier d'abord le statut financier de l'ONG et ensuite la disponibilité d'interprètes locaux capables de faire le travail que l'on vous propose. Ainsi, le 'tourisme' de cabine n'est pas bien perçu par notre profession, alors vérifiez si des interprètes confirmés (par exemple membres de l'AIC ou d'une association professionnelle nationale) sont de la partie, si le déplacement est prévu par avion affrété (donc voyage de l'interprète effectivement gratuit pour l'organisateur), si les combinaisons et compétences linguistiques ne sont pas disponibles sur place etc.

XV) Contacter tout ce qui est 'bilatéral', en fonction de votre combinaison linguistique

Dans votre recherche de travail, et de contacts pour faciliter celle-ci, il faut à tout moment faire preuve d'imagination et d'ingéniosité. Ainsi, en fonction de votre combinaison linguistique, pensez à toutes les entreprises ou institutions qui proviennent de pays dont vous pratiquez la langue, et qui sont implantées dans votre pays de résidence. Inversement, travaillez pour déceler les entités commerciales, politiques et administratives qui traitent avec les pays étrangers dont les langues figurent dans votre combinaison.

Quelques exemples ? – les chambres de commerce, les entreprises travaillant dans le secteur énergétique (surtout si vous possédez le russe en actif ou en passif), les ambassades et les consulats, les concierges des grands hôtels, les entreprises fournissant les équipements d'interprétation, les entités culturelles, les multinationales etc. Dans ce registre on pourrait par exemple citer, pour ceux qui pratiquent l'anglais et le français, des entreprises telles que GDF et EDF (grands investisseurs à l'étranger), et pour ceux dont la combinaison inclut l'anglais et le russe, tout ce qui est entreprise gazière et pétrolière. Si votre combinaison inclut le français et l'anglais en bivalent, songez aussi à tout ce qui se fait en Afrique.

Dans ce même registre, il peut être indiqué de contacter les divers ministères et représentations diplomatiques des pays dont vous possédez la langue – ces entités ont très souvent besoin d'interprètes fiables, et recourent le plus souvent à des free-lances. Ici, il conviendrait de faire valoir (du moment qu'il ne s'agit pas d'un vœu pieux dans votre chef !) votre expérience et vos compétences dans les milieux diplomatique et politique, ainsi que votre aisance en interprétation consécutive, très fréquemment employée dans

un tel contexte.

XVI) Les tests d'accréditation au sein des grandes institutions

Malheureusement, même en possession de votre diplôme d'interprète de conférence, vous allez devoir 'subir' des tests d'accréditation au fil des ans, si vous souhaitez accéder aux grades Organisations internationales! Vous savez certainement que ces tests d'interprétation sont un passage obligé pour freelance et permanents potentiels. Aux fins du présent texte il est plus ou moins légitime de partir de l'hypothèse que les procédures, les normes et les formats appliqués lors de tels tests sont similaires voire identiques, qu'il s'agisse de recruter les indépendants ou les permanents.

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler que ces tests formels sont rarement imposés pour accéder aux marches privés, bien que certaines institutions internationales plus petites tirent parti des accréditations obtenues lors d'un test de haut niveau, afin de jauger les compétences professionnelles d'une recrue potentielle. Il faut dire aussi que votre premier contrat aux côtés d'un professionnel chevronné peut ressembler drôlement à un test...

Le stress psychologique (perception de l'enjeu, présence de 'juges' froids ou apparemment hostiles, tendance chez le candidat de faire l'amalgame entre jugements professionnel et personnel, ambiance compétitive, premier contact d'une grande organisation internationale..) qui est un facteur incontournable du format de test, est souvent lui-même des plus difficiles à gérer pour un jeune interprète. Ce phénomène explique en partie des prestations souvent moins bonnes qu'attendues, mais j'espère que votre expérience de l'école d'interprètes vous aura préparé(e) ne serait-ce que partiellement à de telles épreuves. J'ai rédigé deux textes pour vous aider dans ce domaine, et je me ferais un plaisir de vous les envoyer sur demande, ou que vous pourrez retrouver sur le site www.interpreters.free.fr

Pour en venir aux tests eux-mêmes, le contenu peut en varier dans une certaine mesure, mais le grand constant est l'interprétation simultanée. Bien que la consécutive soit testée par la grande majorité des institutions, l'ONU est à ce titre une exception notable. La plupart de ces test comprennent une consécutive d'environ 6-7 minutes et certains (par exemple l'OTAN) passent aussi par la traduction à vue. Certains organismes (par exemple l'OCDE, en tout cas jusqu'à très récemment) emploient la cabine muette en guise de test. Pour d'autres encore, surtout en cas d'urgence ou pour des combinaisons linguistiques inhabituelles, se satisfont de l'appartenance à l'AIIIC ou de recommandations personnelles de la part d'interprètes dignes de confiance.

Il est quasiment impossible de décrire avec précision le niveau de compétence professionnelle requis pour réussir ces tests au niveau des Organisations internationales, mais pour vous en donner une idée approximative, voici quelques vagues équivalences entre les résultats obtenus aux examens diplômants, et ceux qui risquent d'y correspondre dans le contexte des tests d'accréditation :

- Si, lors des examens de dernière année de l'école d'interprétation (et je prends pour acquis qu'il s'agit d'une 'vraie' école), vous avez obtenu une note moyenne de **12/20, soit 60%** pour les épreuves de consécutive et de simultanée, solliciter un tel test ne devrait nuire de manière irréparable ni à votre esprit ni à votre réputation professionnelle, même si la réussite lors de ce test reste somme toute peu probable, sauf 'moment de grâce' imprévu...
- Si vous avez obtenu une note moyenne de **14/20, soit 70%**, vos chances de réussite sont raisonnables, du moment que vous arrivez à rester maître(sse) de vous-même.
- Si vous avez obtenu une note moyenne de **16/20, soit 80%**, la réussite lors d'un test d'accréditation devrait être au rendez-vous.

Pour en venir aux configurations des tests eux-mêmes, elle varie d'une institution à l'autre :

A l'Union Européenne, on donne souvent très peu de contexte et de mise en scène, et les interventions (lues par les membres du jury) varient énormément quant à leur contenu. Ici, il y a le plus souvent un membre du jury 'consommateur pur' qui a vraiment besoin des services de l'interprète. Le candidat a le choix du mode et de la langue de la première prestation, mais chaque épreuve est éliminatoire. Si la combinaison que l'on offre est suffisamment riche et/ou recherchée, il est également possible de réussir le test d'accréditation tout en échouant dans une langue. Si l'on est en mesure d'offrir une deuxième 'cabine pleine' (c'est-à-dire les combinaisons A>B **et** C>B en simultanée) il s'agit d'un grand atout, qui peut donner accès à un test même si la combinaison générale n'est pas particulièrement attrayante pour l'employeur.

A l'ONU, les tests (pour freelance) sont prévus plus ou moins en fonction de la demande, suite à un contact avec le chef de cabine concernée, la demande devant être faite indépendamment auprès de chaque lieu d'affectation (New York, Vienna, Geneva and Nairobi). Notez que la consécutive n'est pas testée à l'ONU, et ici les interventions sont le plus souvent sur base d'enregistrements vidéos. L'écoute des prestations est également assurée en différé, sur base de l'enregistrement de ces premières.

A l'OTAN, on met à l'épreuve la consécutive, la simultanée et la traduction à vue vers chacune des deux langues actives, la préférence étant accordée aux candidatures pouvant se targuer de deux langues 'A' ou d'une langue 'B' hors du commun. Ici on donne pas mal de contexte pour les interventions à interpréter, et la gestion de la vitesse est une

composante importante. Les interventions sont lues par les membres du jury, eux-mêmes des interprètes permanents.

XVII) Pré-candidature AIIC

Une démarche très utile, et que je recommande, consiste à vous inscrire comme pré-candidat(e) à l'AIIC, ce qui peut se faire pour un tarif raisonnable (environ 150 francs suisses par an). Il faut trois interprètes AIIC, quelles que soient leurs combinaisons linguistiques, qui soient prêts à signer votre candidature (téléchargeable à partir du site de l'AIIC et en annexe à ce texte) en confirmant simplement que vous avez l'intention d'exercer comme interprète de conférence.

Ensuite, une fois la candidature acceptée, vous disposez de trois ans (éventuellement quatre, si la demande en est faite par après) pour rentrer votre candidature comme membre de l'AIIC à part entière. Si les journées requises ne peuvent être engrangées dans ces échéances, l'AIIC n'est pas contre le fait d'une deuxième pré-candidature après une année d'intérim. Quels sont les avantages de cette démarche ?:

- votre nom sera publié ponctuellement dans le 'Bulletin' imprimé de l'AIIC, qui est scruté et étudié avec avidité lors de sa parution par tous les membres, et restera affiché sur l'intranet AIIC accessible aux seuls membres, pendant environ deux années entières.
- vous sera avisé de la tenue des réunions de votre structure régionale de l'AIIC, et vous aurez le droit d'y assister, et donc d'y faire de précieuses rencontres d'interprètes-conseil, de collègues potentiels et de personnes ayant de l'influence dans votre région. Il va sans dire que, lorsque vous vous rendrez à ces différentes réunions de formation ou d'information, routinières ou extraordinaires, vous vous habillerez et vous vous comporterez de manière à épater votre monde, et vous poserez toute une série de questions plus intelligentes et plus clairvoyantes les unes que les autres !

Il faut bien entendu vous comporter à tout moment en professionnel (relativement) aguerri dans ces contacts, et en principe avoir l'espoir raisonnable de trouver assez de travail pour concrétiser votre candidature dans les délais. On peut éventuellement estimer que, si après trois ou quatre années d'efforts et de recherche de travail comme interprète de conférence, vous ne pouvez compter un nombre suffisant de journées de travail (dans le respect de l'ensemble des normes de l'AIIC), par la force des choses vous aurez déjà été dans l'obligation de vous tourner vers d'autres manières de gagner votre vie...

XVIII) La liste des grands employeurs internationaux de l'annuaire de l'AIIIC

Les vingt premières pages de l'annuaire (sur support papier) publié par l'AIIIC contiennent les détails de l'ensemble des Organisations Internationales qui recourent aux services des interprètes de conférence. Ceci représente un riche filon d'informations (y compris les noms et adresses de certains chefs-interprètes) pour ceux dont la combinaison linguistique leur permet d'envisager de postuler comme freelance ou permanent au sein de ces organisations. Ces informations ne figurent pas sur le site internet de l'AIIIC, mais la plupart de ses membres possèdent de nombreux exemplaires de cet annuaire, et seraient peut-être d'accord pour vous donner ou prêter un exemplaire caduc. Je possède une copie électronique de ces précieuses pages, et me ferais un plaisir de vous en fournir une à la demande.

A ce propos, un exemplaire (même périmé) de ce fameux annuaire, si vous réussissez à mettre la main dessus, vous sera des plus utiles à plus d'un égard ! Pourquoi ne pas en faire la demande à un membre de l'AIIIC, qui sera sans doute prêt à se séparer des nombreux annuaires qui encombrant sa bibliothèque ! Il faut rajouter que l'annuaire est de plus en plus remplacé par les évolutions du site web de l'AIIIC – celui-ci est performant, mais n'intègre malheureusement aucune de ces données sur les organisations internationales employeurs des interprètes de conférence.

XIX) Sans avoir décroché mon diplôme, puis-je espérer travailler comme interprète de conférence?

La réponse à cette question est à la fois simple et compliquée!

Moralité, honnêteté, déontologie et professionnalisme imposent d'être capable de servir son client potentiel dans des conditions acceptables. Il va sans dire que vous ne pouvez et ne devez prétendre au statut d'interprète de conférence si vous ne possédez pas les maintes qualités spécialisées requises pour ne pas décevoir les légitimes attentes d'un client, et ces qualités ne peuvent normalement être acquises qu'après avoir suivi un programme exhaustif d'études de niveau universitaire.

Par contre, il est tout-à-fait possible (et même assez coutumier !) de bien accomplir l'ensemble de ces études et donc d'avoir appris à interpréter à un niveau de professionnel

débutant, sans arriver à montrer ses qualités à un jury d'examen d'école d'interprètes, et ceci pour diverses raisons personnelles, autant psychologiques que physiologiques, liées au stress, à la santé, à la chance....

Si vous êtes à même d'interpréter à un niveau de compétence élevé, et que vos prestations sont d'une qualité constante, alors lancez tout de suite votre carrière. Par contre, si vos qualités professionnelles et techniques laissent à désirer, sachez que l'avenir de l'interprétation de conférence sera de plus en plus réservé aux praticiens compétents et fiables. Comme le dit Tony Bourdain du climat de crise actuel: « Si la 'Grande Débandade' nous inspire un credo constant, c'est le constat que le client continuera à payer pour un produit de qualité; par contre, il sera de moins en moins enclin à déboursier pour un produit de pacotille".

Il est très rare qu'un client privé demande de voir un éventuel diplôme d'interprétation, mais ce même client sera forcément influencé par la qualité de votre curriculum vitae. Il faut aussi savoir que, parmi les Organisations Internationales employeurs d'interprètes, tandis que la plupart requièrent un diplôme universitaire (ou équivalent) avant de vous pré-sélectionner pour un test d'interprétation, aucune n'exige absolument de la détention d'un diplôme d'interprétation de conférence.

Dans ce domaine les conditions imposés par le Service Commun d'Interprétation de Conférence (SCIC) de l'Union Européenne, pour retenir une candidature en vue d'un concours ou d'un test freelance, sont parmi les plus strictes, et en voici les détails:

'Les conditions d'éligibilité à un tel test sont les suivantes :

- 1- Détenir un diplôme universitaire reconnu en interprétation de conférence.*
- 2- Détenir un diplôme universitaire reconnu dans une autre discipline et avoir suivi une formation post-universitaire en interprétation de conférence.*
- 3- Détenir un diplôme universitaire reconnu dans une autre discipline et pouvoir attester d'une expérience en interprétation de conférence, tant consécutive que simultanée.'*

Et voici deux courts textes concernant les conditions d'admission aux tests d'interprétation de l'ONU:

The UN interpreter examination is usually held once a year or once every two years, depending on needs to renew the interpreter staff. Whatever languages you may speak, you should always speak 2 UN official languages (English, French, Spanish, Arabic, Russian, Chinese) in addition to your native language, or what the UN refers to as your "best working language".

Before you take the test, you should find out whether you are eligible to take the test or not. The UN requires that you have a degree in interpretation -not translation- or that you have at least one year's worth of training in interpretation in college or grad school.

Connaissances linguistiques requises : Une parfaite maîtrise de l'une des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies. Les interprètes de langue anglaise, espagnole, française ou russe doivent également avoir une excellente compréhension orale de deux autres langues officielles. Les interprètes de langue arabe et chinoise doivent également avoir une excellente connaissance de l'anglais ou du français, selon les besoins.

XX) Etudier aussi les débouchés dans les milieux (hors-conférences) du 'public service interpreting' et des marchés commerciaux/d'entreprises

Il y a pas mal de possibilités pour l'interprète 'social', 'de liaison' ou des 'services publics' (la terminologie n'est pas standardisé..) - le terme en anglais est celui de 'Public Service Interpreting'. Les enjeux pour les clients y sont très importants, mais la rémunération est moindre que pour les conférences formelles, car cette branche du métier n'est ni bien développée ni bien connue. L'avantage c'est qu'il y a du travail à prendre dans ce domaine, et que l'interprète avec un peu de maturité et de jugeotte peut s'y frayer un chemin plutôt positif. En outre, c'est un travail très humain et très satisfaisant pour ses praticiens, même si comme je l'avais dit la récompense purement pécuniaire n'est pas à la hauteur de l'interprétation de conférence (ce qui pour moi ne reflète nullement l'importance relative des deux branches, tout le contraire!). Un autre truc: dans ce contexte il est relativement fréquent, et acceptable, de travailler en biactif entre une langue 'A' et une langue 'C', ce qui n'est pas toléré dans l'interprétation pur les Organisations Internationales..

Alors, comment faire? Comme il n'y a pas vraiment de démarche normalisée, à chacun(e) de penser de manière osée et souple, pour dénicher les clients pouvant avoir besoin de ce genre d'interprète.

Voici, pêle-mêle, des pistes qui me semblent favorables:

- les hôpitaux
- les commissariats de police
- le ministère de la justice
- le ministère de l'intérieur
- les grand hôtels

- les prisons
- les agences chargées des demandes d'asile
- éventuellement, les tribunaux
- les grandes entreprises commerciales
- les ambassades et consulats
- les services sociaux
- les ONG

En fait, il n'y a de limites aux possibilités que celles imposées par son imagination, et il est utile de passer du temps avec les pages d'or pour dénicher d'autres entités susceptibles d'avoir besoin de vos services. Se confectionner un bon cv, adapté au milieu dans lequel on prospecte, et soigner ses compétences en relations publiques, ainsi que ses tenues!

A chaque reprise, il faut trouver l'interlocuteur pertinent, et enquêter sur les hiérarchies de responsabilités lorsque des structures étatiques sont concernées. Penser, par exemple, aux concierges dans les hôtels, aux administrateurs des hôpitaux, et à quel bureau sera responsable, au sein d'un ministère, de tel ou tel service ou antenne.

Les qualifications d'entrée ne sont pas toujours codifiées, et il n'y en a souvent aucune! Parfois il y aura un petit examen ou test à passer, mais ceux-ci n'auront rien à voir avec les tests formels que tu as connus. Avec une formation derrière soi, soldée ou non par un diplôme, on part déjà avec une longueur d'avance, car beaucoup de praticiens dans ce milieu n'ont ni l'une ni l'autre. Le fait de pouvoir se targuer d'une qualification et de pouvoir travailler à cheval entre l'interprétation 'PSI' et celle de conférence, est une bonne carte à jouer.

Pour terminer, une petite mise en garde : les deux branches de l'interprétation ne communiquent que peu, et les normes de qualité et de déontologie qui s'y pratiquent ne sont pas toujours analogues, même s'il ne s'agit pas d'une fatalité. En tant qu'interprète, il est souvent malaisé de se déplacer entre le milieu des conférences et des services publics. Au début de la carrière d'interprète de conférence, par contre, il est plus facile de se mouvoir des deux côtés de la 'barrière' sans faire de tort à sa carrière naissante, car chacun reconnaît qu'un jeune interprète débutant doit pouvoir vivre afin d'avoir l'occasion de s'épanouir sur le plan professionnel.

Comme toujours, ici la clef consiste à travailler bien et consciencieusement, à bien se comporter, à respecter la notion de déontologie et à rester humble et loyal....

Chris Guichot de Fortis
Senior Interpreter, NATO
Interpreter Training Resources

XXI) Liens utiles pour vos entraînements

www.aiic.net

A vast and rich source of all types of resources for interpreters;

www.interpreters.free.fr

Site français d'informations de tous types (y compris certains des articles de Chris) pour les jeunes interprètes : très utile !

www.interpreting.info

Nouveau forum et foire aux questions, gérés par l'AIIC – très utile, très varié..

www.nationalnetworkforinterpreting.ac.uk

Site britannique polyvalent, rempli d'infos intéressantes pour profs et étudiants

bootsinthebooth.blogspot.com/

Blog très intéressant et marrant, de la part (entre autres) d'une ancienne étudiante de l'ISTI

www.theinterpreterdiaries.com

Site fort intéressant et éclectique, très riche en enseignements de toutes sortes...

www.ted.com

Très bon site contenant beaucoup de discours très variés par d'excellents orateurs

Chris Guichot de Fortis
Senior Interpreter, NATO
Interpreter Training Resources

www.ted.com/tedx

Comme dessus, mais cette fois des événements indépendants avec un choix de langues. Qualités de production pas toujours aussi bonnes que pour les manifestations TED 'normales'

www.thersa.org

Un peu comme TED, mais avec une multiplicité d'interventions en audio et en vidéo, souvent plus longues que chez TED ou TEDx

www.apple.com/support/itunes-u

iTunes U contient des centaines de cours, de conférences et de vidéos plus utiles et instructifs les unes que les autres. Je CROIS que l'on ne peut les exploiter sur que plateforme Apple, mais je n'en suis pas sûr....

www.nato.int (> 'organisation' > 'member countries')

Site général avec mp3 et mp4, liens vers les sites individuels des organes officiels de chaque pays membre

www.natochronicles.org

Bons films documentaires sur les diverses opérations actuelles de l'OTAN

www.podcast.ft.com/index

Podcasts sur divers sujets d'actualité, et d'ordre général

www.ft.com/lexicon

Dictionnaire anglais-anglais de termes financiers souvent très spécialisés

+++++

Chris Guichot de Fortis
Senior Interpreter, NATO
Interpreter Training Resources

A présent, aller profiter de votre vie, du beau cerveau dont vous avez hérité et que vous développez avec soin et volontarisme, et de vos collègues et amis qui vous aideront à survivre dans votre nouvelle vie belle et fascinante, et apprenez à la fois la fierté et l'humilité ! Je vous souhaite toute les satisfactions et toute la chance du monde.

Essayez à tout moment de garder présents à l'esprit ces deux dictons que j'affectionne:

« Si quelqu'un peut le dire, je peux l'interpréter. »

« Les connaissances sont vitales, mais elles ne sont rien si la compréhension fait défaut. »

« L'angoisse est passagère, mais la fierté dure pour toujours »

Chris Guichot de Fortis

(Bruxelles, mars 2008, actualisé en mai 2014 et en novembre 2014)

Je tiens à remercier ma femme Julia Poger-Guichot de Fortis, ainsi que mes très chères collègues Federica Mamini, Julie Sommereijns, Jenny Taylor et Christine Vanstalle, pour leur générosité, leurs précieux conseils et leur concours dans la rédaction de ce texte.

D'autres textes de Chris, écrits à l'intention des étudiants en interprétation, dont certains sont disponibles sur le site www.interpreters.free.fr, ou tous sur simple demande par email à defortis@skynet.be :

EN FRANCAIS

Les langues 'B'

Les difficultés psychiques de l'apprentissage de l'interprétation

Les expressions explétives, pour 'meubler' en interprétation simultanée

Guide d'entraînements et d'exercices pour les étudiants-interprètes

Comment gérer le stress des examens diplômants

Conseils concernant le mémoire écrit et la combinaison linguistique

IN ENGLISH

B languages

Gap-filler phrases for simultaneous interpretation

Shadowing

ANNEXE

Name and address of interpreter:

.....
.....

Hereafter : "The Interpreter"

Name and address of Client:

.....
.....

Hereafter: "The Client"

Standard Individual Contract

(model form approved by the International Association of Conference Interpreters - AIIIC - version xxx 2011)

Services provided by the Interpreter

1. **The Interpreter** shall provide an oral interpretation of the spoken proceedings in the working languages specified below for the following conference:

Title:

Date(s):

Times:

Venue:

Conference Languages:

Working Languages:

Mode:

2. **The Interpreter** shall observe the strictest professional secrecy and shall perform to the best of her/his knowledge and ability.

3. **The Client** shall provide a complete set of documents to the Interpreter at least two weeks prior to the opening of the conference.

FINANCIAL TERMS

4. Fees:

Chris Guichot de Fortis
 Senior Interpreter, NATO
 Interpreter Training Resources

Allowances:

Per diem (DSA):

Travel:

Accommodation:

Terminal expenses (transfers to/from airport, visas, etc.):

TOTAL (in _____ (currency)

Exchange rate (if applicable) _____ -

5. **Overtime.** In the event that a conference overruns the periods specified above, an additional _____ per hour shall be paid with a maximum of ____ hours, rounded up to the nearest half hour.
6. **Payment.** All monies owed to the Interpreter shall be paid in full no later than 20 days following conclusion of the conference or cancellation thereof, pursuant to the cancellation clause below. In case of late payment, the Interpreter may charge interest of _____% per day.
7. **Deposit.** The Client shall pay a deposit of to the Interpreter within 5 working days of the date of this agreement. In the event that this contract is cancelled by the Client after payment is made but prior to the opening of the engagement contracted herein, this deposit shall be forfeited and retained by the Interpreter. The Interpreter reserves the right to receive payment for all additional amounts due, pursuant to the cancellation clause below.
8. **Cancellation:** In the event that the conference is cancelled, shortened or postponed, or the services of the interpreter are not used, for whatever reason (for the purposes of this contract, "Cancellation"), the interpreter shall be compensated for the lost fees and allowances stipulated above according to the schedule hereunder, unless the interpreter finds replacement work for a part or the entirety of the same period, in which case the corresponding amount will be deducted from any compensation to be paid. In case of force majeure, and notwithstanding any other provisions of law, the Interpreter shall always be entitled to compensation for unrecoverable direct expenses incurred (e.g. airfare, accommodations, etc), at the very least.

Notification of Cancellation	Compensation
More than 60 days prior to the start of the conference	No compensation
30-60 days prior to the start of the conference	25% of fees and allowances
Less than 29 days prior to the start of the conference	100% of fees and allowances

9. **GENERAL CONDITIONS**
 The general contractual conditions are printed on the back of this contract. Both parties are familiar with these conditions and agree to abide by them.

The Interpreter

 (signature)

The Client

 (signature)

..... (place), (date)

..... (place), (date)

Contractual Conditions

1. **Contracts** shall always be concluded **directly** between the interpreter and a "Client" who shall be either the conference organiser, or an intermediary duly entrusted by the conference organiser with the contractual and financial responsibility of recruiting interpreters.
2. **The functions of the interpreter** shall exclude the written translation of texts; they shall therefore be confined to the interpretation of spoken proceedings and shall not cover any event not specifically provided for in the contract. The interpreter shall be **bound by the strictest professional secrecy**. The interpreter shall be morally responsible for the integrity of his or her work and shall not bow to any pressure in performing it. Persons not belonging to the team of interpreters may not be used as interpreters to complement that team, or otherwise make use of the interpretation channels of the simultaneous interpretation equipment without the prior consent of the consulting interpreter or head of team. The distribution of work among the members of the team will be established by the interpreters themselves.
3. **A day's interpretation** shall constitute two periods of 2½ to 3 hours each and be separated by a break of at least 1½ hours. If this length of time is likely to be exceeded, the convenor shall authorise either the reinforcement of the interpreters' team in advance, their replacement by a fresh team or the payment of the overtime established herein.
4. **Recording:** The services of the interpreter shall be provided solely for direct and immediate use by the listeners. No recording may be made, either by the listeners or anyone else, without the prior consent of the interpreters concerned. Copyright and all other intellectual property rights in the interpretation shall be vested in the interpreter. The interpretation may not be broadcast on radio, television, the Internet or any other medium without the prior written consent of the interpreters concerned. Any re-use of the interpretation, including availability via the Internet, shall be subject to written agreement between the organiser and the interpreters. The organiser shall indemnify the interpreter against any claims arising from the re-use of the interpretation.
5. **For their technical and terminological preparation** the organiser shall send the interpreters **a complete set of documents** (programme, agenda, minutes of the previous meeting, reports, etc.) in each of the working languages of the conference as early as possible, but not later than 15 days before the beginning of the conference.

If a text has to be read aloud during the conference, the organiser shall see that the interpreters receive a copy of it beforehand (see previous paragraph). The speaker shall be warned by the organiser that the **reading speed** for a text for which interpretation is to be provided must not exceed 130 words per minute (3 minutes per double-spaced typewritten page). **The interpreter shall be under no obligation to provide interpretation of written statements if he or she has not received the text of the statement in sufficient time to study it.** If **films** are shown during a meeting, no interpretation of the sound-track shall be provided unless the sound is transmitted directly to the interpreters' headphones and unless the script has been supplied to the interpreters beforehand and the commentary is spoken at a normal speed.
6. **The remuneration**, allowances and conditions for their payment are set forth on page 1 of this contract. The remuneration shall be paid unless otherwise provided by law, net of withholding tax.
7. **Liability:** The interpreter shall ensure that s/he is covered by an appropriate worker's compensation policy, health and accident insurance or other form of protection for the duration of this contract and in any case holds the Client harmless with regard to any claim that may arise.
8. **Travel conditions** should be such that they do not impair either the interpreter's health or the quality of her/his work following a journey.
9. **ISO standards 2603 and 4043** lay down the requirements for built-in and mobile booths and simultaneous interpreting equipment. If these standards are not complied with and the interpreter responsible for liaison with the organiser considers that the quality of the booths and technical

equipment is not good enough to enable the team to do its work satisfactorily, or that they represent a danger to health, the team shall be under no obligation to provide simultaneous interpretation. The use of television screens, either in order to improve the direct view of the speaker and the hall, or even, in exceptional cases, as its replacement, is only acceptable with the advance consent of the interpreters involved.

For cases where **remote interpretation** is used (any form of teleconference or videoconference requiring the use of a video screen or monitor), the conditions stipulated in ISO 2603 shall be met, with particular emphasis on article 7.1 regarding sound. In the case of ISDN transmission, organizers shall ensure that the whole range of frequencies between 125 and 12,500 Hz is being provided to the Interpreter.

10. **If for serious reasons the interpreter should ask to be released from the present engagement**, he or she shall arrange to be replaced on the same conditions by a qualified colleague who has been approved by the organiser and, where an interpreter recruited the team, by the recruiting interpreter.

11. **It is expressly agreed that any disputes which may arise in connection with the present contract shall be subject to the exclusive jurisdiction of the courts of the place of the interpreter's domicile. The law of that country shall be applicable.**

Chris Guichot de Fortis
Senior Interpreter, NATO
Interpreter Training Resources



Application for pre-candidature

(Candidates having worked less than 150 days)

Mrs./Miss/Mr.: Tel (home):
Surname: Fax (home):
First name: GSM:
Address: E-mail:
Date of birth: Tel (office):
Fax (office):

Date of entry in the profession:

Present status : Free-lance/ Staff interpreter (Organisation:)

Professional address(es) (see Art.1 of the professional standards):
(maximum 2 with – please indicate dates)

Customary working languages:

A:
B:
C:

Having taken cognisance of the rules and regulations of the Association, and, in particular, the provisions of the Code of Professional Ethics and the Professional Standards of AIIC, I hereby undertake to abide by them.

I agree not to use the AIIC name or logo on my letterhead, website, business cards, etc. until I have become a full member of the Association.

Place and date: Signature:

We, the undersigned, active members of AIIC, hereby confirm that the pre-candidate **works as a conference interpreter**:

Surname and first name:

Signature:
Date:

Surname and first name:

Signature:

Instructions for pre-candidates

When you send in your application, the payment of the annual administrative fee (CHF 150.-) shall be made:

via the bank

by transfer in Swiss francs to our account N° **240-210 654 00Y – AIIC Geneva**
UBS S.A.
8, rue du Rhône
1211 Geneva, Switzerland

- SWIFT code UBSWCHZH80A
- IBAN code CH58 0024 0240 2106 5400 Y

specifying that the payment is intended for AIIC and mentioning your name.

by post

by transfer in Swiss francs to our account N° 12-21404-0, AIIC 1211 Geneva

specifying that the payment is intended for AIIC and mentioning your name.

by international postal order in Swiss francs addressed to the AIIC Secretariat

The AIIC financial year starts on 1st February and ends on 31st January of the following year.

I have paid the annual fee

through

on

Name

Address

.....

.....

.....

Signature: